

GROS Martine

DIU « Santé, société et migration »

**Comment accompagner et soutenir
les personnes
en demande d'asile ou reconnues réfugiées
dans leurs fonctions parentales ?**

*Regard sur le dispositif
« Ouvrir l'école aux parents... »*



Année universitaire 2012-2013

Université Claude Bernard / Lyon I - Université Jean Monnet / St Etienne

Réseau SAMDARRA / Interface

« Il y a mille et une façons d'être père et d'être mère [...]. Toute la difficulté réside donc dans le fait de laisser de la place pour qu'émergent ces potentialités et que nous nous abstenions de tout jugement sur la meilleure façon d'être père ou d'être mère. »¹

Marie-Rose Moro

¹ MORO, Marie-Rose, www.marierosemoro.fr

REMERCIEMENTS

Je souhaiterais remercier l'ensemble des intervenants qui ont rendu les modules du Diplôme interuniversitaire « santé, société et migration » particulièrement riches grâce au partage de leur expérience.

Merci également aux collègues qui ont apporté leur regard sur la question de la migration, leurs interrogations, parfois leurs doutes.

Merci aux personnes qui ont accepté de témoigner, de livrer leur vécu de parent et d'enfant dans le contexte particulier de l'exil.

Merci à ma tutrice de mémoire pour sa réactivité, sa bienveillance et ses conseils.

SOMMAIRE

Introduction	4
Première partie :	
Quels sont les facteurs qui peuvent contrarier l'exercice des fonctions parentales ?	8
1. Les difficultés liées au parcours de migration et d'exil.....	8
2. Une précarité psychosociale et administrative.....	9
3. Des difficultés liées à la barrière de la langue.....	11
4. Des décalages culturels.....	13
5. Un état de santé parfois fragile.....	15
5.1. Des problèmes de santé physique.....	16
5.2. Des problèmes de santé mentale.....	17
Deuxième partie : Comment accompagner et soutenir les parents en demande d'asile et réfugiés politiques dans leurs fonctions parentales ?	
Regard sur deux dispositifs mis en place dans les Pays de Savoie avec un zoom plus particulier sur l'action de formation collective « ouvrir l'école aux parents »	20
1. Présentation et évolution du dispositif « ouvrir l'école aux parents ».....	20
1.1. Au niveau national.....	20
1.2. Au niveau local, à Annecy.....	21
2. Ma place dans le dispositif.....	22
3. Dans quelle mesure ce dispositif permet d'accompagner et de soutenir les parents demandeurs d'asile et réfugiés dans leurs fonctions parentales ?	23
3.1. Avoir un statut reconnu, celui de parent.....	24
3.2. Appartenir à un groupe.....	24
3.3. Avoir une activité	25
3.4. Reprendre confiance, restaurer l'estime de soi.....	26
4. Les limites du dispositif.....	28
5. La complémentarité avec un autre dispositif	29
5.1. Présentation de l'A.D.D.C.A.E.S.....	29
5.2. Présentation du dispositif A.P.S.I.....	29
5.3. Les spécificités de cet accompagnement.....	30
Conclusion	32
Bibliographie	36
Annexes	38

INTRODUCTION

Formatrice français langue étrangère et formatrice sociolinguistique, j'accompagne depuis une dizaine d'années des parents, notamment des personnes en demande d'asile et réfugiées politiques, dans l'apprentissage de la langue française. J'observe régulièrement des adultes en difficulté, qui ont perdu un certain nombre de repères. D'autre part, pour avoir travaillé avec des « élèves nouvellement arrivés en France » dans le cadre de séances de FLE², au collège, dans des zones d'éducation prioritaire et rencontrer les enfants des parents que je suis, je vois aussi des enfants ou adolescents qui assurent le rôle d'interprète, d'interface entre les parents et les institutions ; ils se retrouvent ainsi porteurs des problèmes de la famille au sens large, médiateurs. L'exercice de la parentalité dans un contexte migratoire semble donc une expérience très complexe. La migration entraîne un bouleversement de la structure familiale, des places au sein de la famille. Fréquemment, des collègues enseignants déplorent les absences répétées de certains enfants qui accompagnent les parents à l'occasion des rendez-vous à la Préfecture, chez le docteur, le psychologue, l'assistante sociale... Ce phénomène est d'autant plus marqué lorsque la famille habite loin de la Préfecture ou de l'hôpital. Il faut alors partir, souvent en train et prévoir une journée pour effectuer le déplacement aller-retour. Rarement les enfants se plaignent ouvertement de cette situation. Ils semblent agir de façon assez naturelle faisant valoir le principe d'entraide, de solidarité familiale dans un pays qui leur est étranger. Par contre, plus souvent, les parents témoignent de la place prise par l'enfant. Récemment, une mère venant du Kosovo, vivant seule avec son enfant de huit ans m'indiquait que son fils s'occupait de tout : gestion des rendez-vous, papiers, accompagnement, traduction... Ce petit garçon disait à sa maman qu'elle parlait mal la langue française et qu'il fallait le laisser faire. La mère semblait appréhender la situation avec fierté. Elle trouvait son action efficace et on sentait qu'elle était satisfaite de la réactivité de son enfant, de sa capacité à se débrouiller dans une société qu'elle met plus de temps à comprendre.

De son côté, le sociologue Jean-François Le Goff emploie le terme de « parentification ». Il définit la parentification comme « le processus interne à la vie familiale qui amène un enfant ou un adolescent à prendre des responsabilités plus importantes que ne le voudraient son âge et sa maturation dans un contexte socioculturel et historique précis et qui le conduit à devenir un parent pour ses parents [...] »³. Il précise également que « la

² FLE = français langue étrangère

³ LE GOFF, Jean-François. *L'enfant, parent de ses parents*. Paris, l'Harmattan, 1999, 253 p, p. 25-26.

parentification n'est jamais pathologique en soi. [...]. S'il s'agit d'une expérience transitoire [...] ou si la reconnaissance des parents vient en retour valoriser l'enfant, cela peut devenir un facteur de maturation tout à fait appréciable. L'enfant peut y gagner une légitimité constructive et apprendre à aborder des situations difficiles. Par contre, si la parentification se poursuit sur une longue durée et, surtout, si elle n'est pas reconnue, elle peut devenir un véritable fardeau pour l'enfant qui n'a plus le temps de s'occuper de lui et de recevoir. » Dans son analyse, le sociologue mentionne l'exil ou l'immigration comme facteur favorisant la parentification. « [...] Dans le nouveau contexte, les enfants se retrouvent dans une fonction parentale. Souvent, ce sont eux qui gèrent les contacts avec le pays d'adoption au travers de la maîtrise de la langue et de leur connaissance du nouveau contexte alors que les parents restent souvent dans leur communauté d'origine. »⁴

Dans ces circonstances, comment accompagner et soutenir les personnes en demande d'asile et réfugiées politiques dans leurs fonctions parentales ?

Nous parlerons ici des « fonctions parentales », paternelle et maternelle.

Lors de son intervention sur la thématique de « la famille à l'épreuve de la migration » dans le cadre du diplôme interuniversitaire « santé, société et migration », Jean-Pierre Durif-Varembont, psychanalyste, a distingué « fonctions parentales et rôles ». Précisons ce que recouvrent ces notions. Il a d'abord défini les fonctions : fonction du parent dans l'éducation (educere), fonction du parent dans le « care », prendre soin.⁵ Le rôle, lui est présenté comme « la manière dont la société dit comment exercer ces fonctions (représentations sociales, prescriptions, normes...). »

Daniel Marcelli, pédopsychiatre et professeur à la faculté de médecine de Poitiers précise que « les parents ont envers leurs enfants un double devoir, devoir de protection, devoir d'éducation. Celui que la loi désigne comme père a donc pour première fonction un devoir d'éducation à l'égard de ses enfants. La fonction d'éducateur doit donc être comprise dans son sens étymologique le plus précis : ducere, mener, conduire, ex, à l'extérieur, ex ducere. L'éducateur est celui qui élève dans le sens premier du terme, celui qui conduit vers les hauteurs, qui fait sortir l'individu de lui-même pour le conduire sur les chemins de la société. »⁶ Il parle aussi de la dyade mère-bébé et ajoute que la fonction première du père est de s'interposer dans cette fusion trop heureuse et trop engloutissante. La loi du père

⁴ Ibid. p. 68

⁵ DURIF-VAREMBONT, Jean-Pierre. DIU « Santé, société et migration »- module 7 : la famille à l'épreuve de la migration – Bron, le 18 avril 2013

⁶ MARCELLI, Daniel. *L'enfant, chef de famille*. Paris, le livre de poche, 2006, 315 p, p.64.

fonctionne comme une loi de séparation qui, tout en frustrant l'enfant, en le contraignant à suspendre la recherche immédiate de satisfaction, lui donne aussi les moyens de se percevoir comme un individu distinct d'autrui, différent de sa mère plus précisément. »⁷

Jean-Pierre Durif –Varembont apporte à ce sujet un éclairage complémentaire en notant que « la fonction paternelle n'a pas seulement un effet de séparation mais aussi de conjonction, le père étant aussi celui qui aide la mère à se débrouiller avec les enfants qu'ils ont et ces derniers à faire avec la mère qu'ils ont. »⁸

La seconde fonction, la fonction maternelle est celle du « care ». On entre dans la dimension du « prendre soin », de la protection, de la satisfaction des besoins primaires, mais pas uniquement. On parle aussi de l'importance de la relation d'attachement. Marcelli indique en se référant aux travaux de J. Bowlby que l'enfant a « un besoin naturel d'attachement [...] à une figure privilégiée dite figure d'attachement. Cette personne doit « à la fois répondre favorablement à ce besoin d'attachement, pour que le jeune enfant puisse conforter les bases de sa sécurité interne, en même temps qu'elle doit aussi lui permettre de s'éloigner peu à peu afin de découvrir le monde. [...] Cette capacité des parents à laisser leur enfant prendre un minimum de distance par rapport à eux sans qu'ils manifestent aussitôt une angoisse excessive ou une curiosité intrusive, et inversement la capacité d'un enfant à s'éloigner de ses parents sans inquiétude définissent ce qu'on appelle de nos jours une relation d'attachement dite « secure », c'est-à-dire de bonne qualité, confiante. »⁹

Marcelli poursuit sa réflexion par l'aspect suivant : « [...] devoir protéger son enfant tout en lui laissant une liberté de découverte suffisante. Ainsi se trouve posée la question de la qualité de la fonction parentale. [...] « À partir du moment où il est question de la qualité des relations parents-enfants, la fonction parentale est interrogée non plus dans son essence mais dans son efficience, dans sa réalité. Il ne s'agit plus de la fonction parentale symbolique mais du rôle du parent, de son comportement concret tel qu'on peut l'observer. L'insistance actuelle mise sur le devoir de protection des parents à l'égard de l'enfant modifie en profondeur le sens de la fonction parentale : d'une certaine façon, elle se « technicise » et se « psychologise » avec le risque immédiat de distinguer d'un côté les « bons parents », et de l'autre les « mauvais parents ». »¹⁰

⁷ Ibid., p. 66.

⁸ DURIF-VAREMBONT, Jean-Pierre. Les cahiers de Rhizome n° 37- Bulletin national santé mentale et précarité- *De l'exil à la précarité contemporaine, difficile parentalité- La parentalité contemporaine dans le contexte de fragilité du lien social*, ONSM-ORSPERE, décembre 2009, p. 65.

⁹ MARCELLI, Daniel. *L'enfant, chef de famille* – Paris, le livre de poche, 2006, 315 p, p.76.

¹⁰ Ibid., p.78-79.

Ce travail n'aura pas pour objectif de poser des étiquettes de « bons ou mauvais parents » mais d'essayer de comprendre ce qui peut mettre en difficulté les parents dans un contexte d'exil, comprendre pour ensuite, mieux accompagner. Chaque situation est singulière, chaque famille est unique. **Il est important de souligner également que de l'exil peuvent naître des transformations, des situations de réussite.**

Dans la première partie, je m'appuierai sur des témoignages d'intervenants du DIU, de collègues qui ont participé à la formation, sur un documentaire vidéo, sur mon expérience professionnelle personnelle ainsi que sur un travail d'enquête (annexe 1), le recueil du témoignage d'une famille bosniaque qui a aujourd'hui le statut de « réfugié politique » et qui a vécu le départ du pays d'origine et le parcours de la demande d'asile. J'ai choisi de mettre en lumière la parole d'un père, d'une mère et d'un enfant (aujourd'hui jeune adulte) pour laisser de la place au vécu direct d'une famille, en plus des éclairages apportés par les différents professionnels qui côtoient au quotidien ce type de public. Volontairement, j'ai souhaité dialoguer avec une famille qui a du recul par rapport à ce parcours parce que dans bon nombre de dossiers relatifs à ce sujet, le recueil de témoignages a été effectué en CADA donc au moment même où la famille accomplit les démarches de demande d'asile. Forcément, cette position implique des biais. Certains éléments ont pu être oubliés, d'autres éléments avec le temps ont peut-être pris « une couleur » différente. Dans la deuxième partie, je partirai de mon expérience professionnelle auprès de trois groupes qui ont participé à l'action « ouvrir l'école aux parents » à Annecy entre 2011 et 2013 (annexe 2). Après avoir réfléchi à la situation des parents, je laisserai dans la conclusion, une place à l'enfant pour qu'il puisse s'exprimer car à de nombreuses reprises, au cours de ce DIU, une question est revenue : « comment vont les enfants de migrants ? ». Tout au long de ce mémoire nous croiserons donc ces regards.

Dans un premier temps, nous nous attacherons à tenter de mieux connaître ce public et ses caractéristiques pour pouvoir l'accompagner. Quels sont les facteurs qui peuvent contrarier l'exercice de la parentalité ? Une fois ces particularités définies, nous nous demanderons dans quelle mesure nous pouvons soutenir ces adultes dans leurs fonctions parentales. Nous ciblerons une zone géographique précise : les Pays de Savoie. De nombreux dispositifs d'accompagnement existent. Nous en citerons deux et centrerons plus particulièrement notre intérêt sur l'action de formation collective « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration ». Nous nous interrogerons aussi sur l'articulation et la complémentarité de ces dispositifs.

PREMIERE PARTIE

I. Les facteurs qui peuvent contrarier l'exercice des fonctions parentales

1. Des difficultés liées au parcours de migration et d'exil

Les personnes en demande d'asile que nous côtoyons au quotidien ou les personnes ayant obtenu le statut de « réfugié politique » ont des parcours de vie très complexes.

Elles ont quitté leur pays d'origine, souvent à cause des menaces, des guerres, des pressions politiques... « Un départ sans adieux, un éloignement non ritualisé. La confrontation à l'inconnu du voyage et de l'arrivée au pays d'asile n'a pas non plus été préparée. La rupture et la perte ouvrent ainsi l'expérience exilée vers le deuil, un deuil d'autant plus difficile à faire qu'il doit se faire à l'étranger parmi les étrangers. »¹¹.

Parents comme enfants se retrouvent dans un pays qu'ils n'ont pas forcément choisi ou qu'ils connaissent peu ou pas. On imagine donc la perte de repères que cela peut représenter. Cela est d'autant plus vrai que les familles viennent de pays éloignés géographiquement et culturellement de l'Europe. Parfois, les adolescents ou jeunes adultes ont été contraints de suivre les parents alors qu'ils ne partageaient pas forcément le projet. Ils doivent laisser derrière eux leur école, leurs études, leurs amis, leurs attaches. Confrontés à une réalité souvent difficile en arrivant en France, particulièrement pour les enfants majeurs (problème pour suivre des études supérieures alors qu'on ne maîtrise pas la langue...) ils pourront remettre en cause la décision des parents et avoir du mal à se soumettre à l'autorité parentale.

Dans d'autres cas, la famille se trouve séparée. Les parents peuvent partir en laissant, volontairement ou non un ou des enfants dans le pays d'origine ou dans un autre pays. La cellule familiale ainsi « éclatée » sera source de nombreux problèmes pour les parents et il sera parfois difficile de recomposer l'unité familiale. Outre le sentiment de culpabilité, certains adultes peuvent « perdre » leur image de parent. Un père rencontré dans le cadre de l'action de formation collective « ouvrir l'école aux parents » illustre cette situation. Arrivé du Kosovo en 2004, il est resté seul, en France jusqu'en 2012, date où ses enfants et sa femme l'ont rejoint, soit huit ans de séparation. Il a laissé derrière lui des enfants et a retrouvé des adolescents. Finalement ils se connaissent peu. Dans ce contexte, après de nombreuses années de séparation, comment « faire famille »¹² ?

¹¹ COMEDE. *Prise en charge médico-psycho-sociale des migrants/étrangers en situation précaire*, guide pratique 2005, 442 p, p.15.

¹² AUTANT-DORIER, Claire. *Anthropologue Centre Max Weber, DIU Santé, société, migration, module N°7, la famille à l'épreuve de la migration*, Bron, le 18/04/2013

2. Une précarité psychosociale et administrative

« La précarité n'est pas la pauvreté, car la précarité n'est pas avoir peu, voire très peu, c'est avoir peur. Peur de quoi ? Peur de perdre ce qui permet à l'homme de jouer à l'humain avec d'autres humains ; ce qui est très concrètement perdable, ce sont les objets sociaux [...], qui font le lien et qui permettent d'être reconnu comme un humain digne de ne pas être exclu de la communauté humaine via son groupe d'appartenance. Les principaux objets sociaux sont : le logement, le travail, le statut, l'argent (on retrouve la pauvreté à un niveau non quantitatif), la famille (la famille peut être « perdue »), et, s'agissant de la demande d'asile, les papiers, ceux qui autorisent à vivre dans un pays et à bénéficier des droits y afférents. »¹³

Les parents représentent en général un modèle pour les enfants, une image de stabilité. Or, en arrivant en France, très souvent les conditions d'accueil ne sont pas celles que les familles avaient espérées et à la difficulté de se retrouver dans un pays étranger se rajoute la précarité. L'image qu'on pouvait avoir du pays et la réalité font plus que contraster. Souvent, le voyage n'est pas terminé et les familles poursuivent leur errance d'une ville à l'autre, d'hôtels en centre d'hébergement avec un statut précaire, celui de demandeur d'asile caractérisé par l'attente et en même temps l'urgence, l'angoisse, le doute. « Le demandeur se débat pour des questions de survie immédiate (manger, s'abriter, se soigner) »¹⁴.

Parfois les parents « gardent le cap », relativisent, savent que cette situation ne sera que transitoire et conservent leur optimisme. C'est le cas de B., maman bosniaque rencontrée dans le cadre d'un entretien le 14 avril 2013. En se rappelant des conditions de vie lorsqu'elle était hébergée en centre d'hébergement d'urgence, en 2006, elle dit : « ce n'est pas simple parce que quand vous arrivez au centre Georges Bonnet¹⁵, les enfants cherchent à manger. Ils veulent manger. Ils veulent changer les vêtements. Dans les autres familles, il y a des personnes qui sont malades. Nous vivons tous ensemble. C'est la maman qui doit toujours un petit peu protéger les enfants, bien s'en occuper. »

A la question « à cette époque-là qu'avez-vous ressenti par rapport à votre fille ? », la maman répond : « Je me sentais bien parce que demain, nous allons sortir. Nous avons normalement à manger, nous nous promenons un petit peu, après nous rentrons. Et nous sommes protégées [...] parce qu'ici ce n'est pas la guerre. Toutes les personnes vivent normalement. »

Cette mère qui a vécu les privations liées à la guerre, qui a vécu le danger permanent, la lutte pour la survie s'accommode des conditions de séjour qu'elle estime temporaires.

¹³ FURTOS, Jean. Rhizome N°36 – *Demande d'asile et parentalité, un paradigme de la précarité*- ONSMP-ORSPERE, 2009, 80 p, p 9.

¹⁴ ATTARD, Alanna. *Récits et paroles de migrants en quête d'asile*. Réseau Samdarra, 2013

¹⁵ Centre d'hébergement d'urgence situé à Annecy

Le sentiment de précarité peut donc être un sentiment « relatif » en fonction du vécu préalable des familles et cette maman semble l'intégrer comme une donnée qui fait partie de son parcours. Elle conserve une stabilité certaine et peut ainsi représenter une figure d'attache « solide » pour son enfant.

Parfois certaines situations sont beaucoup plus compliquées et la fonction du « care », fonction de protection de l'enfant peut réellement être mise en jeu. Dans le film, « les arrivants »¹⁶, nous suivons le parcours de Mulugheta, jeune éthiopien, de sa femme et de leur bébé. Ils viennent régulièrement à la CAFDA (Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile) chercher de l'aide. « Nous avons cru que le bébé allait mourir. Il refusait toute autre nourriture que le lait maternel. Or, sa mère ne mangeait pas assez et n'en avait plus. La CAFDA n'a pas les moyens de nourrir les familles au nom du gouvernement français. Elle leur fournit un colis par semaine. Excepté les raviolis que les musulmans et les hindous jettent immédiatement, il n'y a que des denrées à cuire. Mais dans les hôtels où les demandeurs d'asile sont hébergés, il n'y a souvent pas de cuisine. C'est ce qui est arrivé aux Mulugheta. Leur hôtel de banlieue n'avait pas de cuisine. Il restait bien les Restos du cœur. Ils n'avaient qu'une carte orange pour deux et la mère, trop épuisée, n'arrivait pas à faire le trajet seule. » Nous avons observé dans ce documentaire un père excédé par la situation qui exprimait toute sa détresse et sa colère, une mère à bout de forces et un bébé en danger. Ces parents qui attendaient une protection de la France se trouvent face à une réalité qu'ils n'auraient jamais imaginée. Ils se battent pour assurer la survie de leur enfant. Heureusement les réalisateurs témoignent « quelques mois plus tard, nous les avons revus. Le bébé qui nous avait tant inquiétés était devenu une petite fille en pleine forme. »

Lorsqu'on est un parent demandeur d'asile, on se retrouve totalement dépendant du système. On ne peut pas travailler donc on n'a pas l'argent suffisant pour faire vivre dignement sa famille et lui assurer les conditions d'épanouissement (grande promiscuité dans les centres d'hébergement d'urgence ou CADA donc plus fortes chances d'altercations...) Cela implique en cascade : dévalorisation de la figure du père, humiliation, fort sentiment de culpabilité. « L'exil est une perte d'identité familiale, sociale, professionnelle et des repères culturels et affectifs. L'exilé perd jusqu'à son identité de papier, lorsqu'il doit user d'une autre identité pour franchir les frontières et parvenir à demander l'asile. [...]

Pour ceux qui ont conduit leurs enfants sur –cette terre étrangère –, la culpabilité est en outre alimentée par la dévalorisation sociale et l'impossibilité d'offrir un modèle d'identification

¹⁶ BORIES, Claudine / CHAGNARD, Patrice – *Les arrivants*- Les films d'ici -2009

fiable et solide, ce qui pourra entraîner à son tour des troubles d'identité de chacun des enfants.»¹⁷

3. Des difficultés liées à la barrière de la langue

Au quotidien, les parents demandeurs d'asile et réfugiés politiques ont de nombreux défis à relever. Ils doivent parfois mettre en place des stratégies de survie. L'apprentissage de la langue n'est donc pas forcément toujours une priorité dans ces conditions-là.

Jacques Barou¹⁸ l'affirme. « Leurs efforts de formation, en particulier au niveau linguistique, sont souvent perturbés par les difficultés d'apprentissage dues à l'âge et surtout par le principal soucis qui les accapare, celui d'obtenir un statut de réfugié. Ils ont tendance à tout sacrifier aux démarches administratives et à ne pas profiter assez de l'offre de formation en français qui leur est proposée dans les foyers. Une fois devenus statutaires, il faut se préoccuper de trouver un logement, de l'aménager et de trouver un travail. Là encore, la formation linguistique est remise au second plan des préoccupations alors qu'elle conditionne étroitement l'accès au travail. » Ce propos peut être légèrement nuancé car aujourd'hui, de par les budgets toujours plus restreints, un certain nombre de structures ne peuvent plus employer de formateur spécialisé pour dispenser les cours de français et il faut chercher des solutions à l'extérieur. **En fonction du lieu d'hébergement, les parents ne peuvent pas tous bénéficier de cours ou de l'accompagnement d'un interprète à proximité. Si les parents résident dans une ville possédant un réseau d'associations et de bénévoles, la situation est facilitée. Là encore, on peut noter le caractère aléatoire de l'aide. Les parents demandeurs d'asile ne sont pas tous sur un même pied d'égalité selon leur lieu de vie sur le territoire.**

Certains parents, conscients de la situation qu'ils traversent, du poids des démarches à accomplir sauront trouver les ressorts pour se faire accompagner par des adultes sans déléguer la mission de traduction aux enfants. Ainsi, lors de l'entretien réalisé avec le papa bosniaque, le 14 avril 2013, monsieur S. explique : « j'ai fait tout seul les choses, en langue bosniaque et il y a une autre personne qui traduit pour l'OFPPRA, pour la Préfecture... Dans un premier temps, pour moi c'est difficile pas parler français, et pour toutes les personnes il y a traducteur. [...], une personne d'ex-Yougoslavie. » Leur fille précise qu'elle n'a jamais manqué l'école pour aider ses parents dans le cadre de démarches

¹⁷ COMEDE. *Prise en charge médico-psycho-sociale des migrants/étrangers en situation précaire*, guide pratique 2005, 442 p, p. 16.

¹⁸ BAROU, Jacques. *Rhizome n°36- Désarroi des parents, compassion des enfants – transformation des relations parents enfants au sein de la population de demandeurs d'asile*, 2009, 80 p, p. 20.

administratives. « C'est vraiment la période où mon père était malade, où j'ai eu beaucoup de jours d'absence, mais sinon, non ; pour des questions administratives, non. »

Le père a de son côté pris des cours de français dès le départ, dans un foyer, ensuite par le biais d'associations puis dans le cadre du CAI (contrat d'accueil et d'intégration).

La mère, de son côté précise : « Pendant la demande d'asile, je n'ai pas pris cours de français [...]. Moi, je ne sais pas où prendre. Quand j'ai reçu la réponse positive, j'ai tout de suite pris des cours de français ».

Dans le cas de cette famille, on peut donc constater que les parents ont eu la possibilité et ont su demander de l'aide à l'extérieur. Un autre élément est aussi à mentionner. Pour recourir à un tiers, il faut avoir la capacité de faire confiance à ce tiers, à cette personne qu'on ne connaît pas. Parfois, certains parents ne parviennent pas à avoir ce niveau de confiance et l'appui de l'enfant devient nécessaire. Bénédicte Braconnay¹⁹ qui témoigne de son expérience d'interprète bénévole au comité Tchétchénie de Lyon évoque la rencontre avec Mairbek. Elle se souvient des mots prononcés à l'occasion de leur première rencontre : « je crois que je suis obligé de te faire confiance. Je n'ai pas le choix... [...] » ; et cette bénévole d'ajouter : « il y a dans ses mots quelque chose d'essentiel, qui sans doute se réactualise à chaque nouvelle rencontre sur le chemin de l'asile, entre l'étranger requérant et celui qui incarne à son niveau le pays d'accueil et ses différents visages. De manière générale, la parole du réfugié est incontournable dans le temps de la demande d'asile, puisque d'elle seule dépend l'obtention du statut. Mais elle se heurte à ce nœud complexe de la confiance et de la méfiance [...] »

Parfois le parent n'a pas la possibilité ou ne veut pas recourir à une personne extérieure à la famille et là, l'enfant peut rapidement se transformer en interprète, en passeur, en médiateur et se retrouver porteur des problèmes familiaux. Parfois aussi, les services, médicaux, administratifs ne disposent pas de professionnels pour remplir cette mission et c'est l'enfant qui va alors servir d'intermédiaire.

Liza Segovia²⁰ lors de son intervention dans le cadre du DIU « Santé, société et migration » a relaté une situation qui est survenue à l'occasion d'une de ses consultations ; « un papa vient avec sa fille. Il n'y a pas de traducteur. Ce papa explique par l'intermédiaire de son enfant qui traduit qu'il a battu sa femme. Cette jeune fille porte la parole du père. En tant que femme, qu'est-ce qu'elle porte comme parole ? » Dans le cas particulier d'un parent qui vient en

¹⁹ BRACONNAY, Bénédicte. – *A l'épreuve du récit – Enjeux de narration dans la demande d'asile – Récits et paroles de migrants en quête d'asile* – Réseau Samdarra- 51 p, p 26.

²⁰ SEGOVIA, Liza, psychologue –DIU Santé, société, migration – module n°3 Santé et accès aux soins des exilés, Bron le 10/01/2013

entretien psychologique avec son enfant, Liza Segovia conseille de recevoir ce parent mais pas dans le cadre d'un échange approfondi ; expliquer la démarche et préciser que l'enfant ici n'est pas à sa place, sinon, on est complice de la position maltraitante. Liza Segovia explique que parfois les enfants deviennent dépositaires de la souffrance de leurs parents qu'ils veulent sauver. Les enfants deviennent alors parents de leurs parents.

4. Des décalages culturels

Qu'est-ce que « l'enveloppe culturelle » ? Nina Gabai²¹ évoque cette image en expliquant que le pays où l'on s'est construit en tant que femme est également le lieu où l'on a construit son enveloppe culturelle. « Cette enveloppe nous habille comme une seconde peau sous la peau. » Il s'agit d'une enveloppe « souple qui va évoluer, se construire, se modifier au fil du temps. » Quand on migre, cette enveloppe culturelle est confrontée à la culture du pays d'accueil. Parfois, le cadre externe ne correspond pas à l'enveloppe interne du parent.

On imagine donc la difficulté, le décalage voire le choc qui peuvent se produire, lorsque des parents de culture éloignée de la culture occidentale arrivent en France et observent parents et enfants autour d'eux. Il existe quelquefois un réel décalage culturel.

Jean-Pierre Pourtois, Benoît Monty et Delphine Jouret²² expliquent que « l'exercice de la parentalité en contexte migratoire peut être vécu difficilement par certains parents éprouvant des difficultés à concilier leurs désirs, leurs aspirations et leur projet parental d'une part et les assignations de la nouvelle société d'autre part. [...] » Ils précisent également que « d'une manière générale, nous pouvons considérer que le parent migrant est soumis à une triple conflictualité, la première entre ses engagements et ses aspirations, la deuxième entre ses engagements et ses aspirations sociales et la troisième entre ses aspirations et les prescriptions sociales. Les trois entités mises en jeu par ces conflits, que Bajoit (2003)²³ nomme identité engagée, identité désirée et identité assignée génèrent des tensions qui peuvent menacer l'intégrité physique, affective, cognitive et sociale du parent migrant. [...] La mère immigrante se [sent] souvent tiraillée entre ses désirs de se conformer aux habitudes et valeurs éducatives de son pays d'origine et sa volonté, parfois socialement contrainte d'adopter la culture du pays d'accueil. »

²¹ GABAI, Nina. Pédopsychiatre, le Vinatier. DIU Santé, société, migration, module n°7, la famille à l'épreuve de la migration, Bron, le 18/04/2013

²² POURTOIS Jean-Pierre, DEMONTY Benoît, JOURET Delphine, *Souffrances affectives, cognitives et sociales des parents en exil*

²³ BAJOIT, G. *Le changement social. Approche sociologique des sociétés occidentales contemporaines*, Paris, Armand Colin.

Citons le cas évoqué par un travailleur social qui suit des familles logées dans un centre d'hébergement d'urgence à Saint Etienne. Une mère originaire de République Démocratique du Congo a un petit garçon de deux ans et demi. Cette personne qui effectue les démarches de demande d'asile fait confiance aux travailleurs sociaux qui l'entourent. Dans le foyer, la maman ne se situe pas toujours à proximité immédiate de l'enfant. Parfois, elle laisse son enfant livré à lui-même. L'équipe des travailleurs sociaux est inquiète faisant valoir les risques qu'encourt cet enfant s'il n'est pas sous la surveillance de sa mère.

La question qui peut se poser ici est celle de l'écart entre le modèle d'éducation traditionnel et le modèle occidental, même si certains aspects sont à nuancer. Lors d'une intervention dans le cadre des « journées familles du Crefe Ain-Rhône »²⁴, Jacques Barou explique que « dans le système moderne, les fonctions éducatives sont exercées à l'extérieur de la famille par des professionnels de l'éducation. Dans une société traditionnelle à solidarité mécanique, il n'y a pas de professionnels de l'éducation. Tout le monde est acteur de l'éducation. On ne peut pas jouer une multiplicité de rôles, donc on se répartit les rôles. [...] Dans le contexte de société modernisée, où l'Etat est un des principaux acteurs de l'éducation, le groupe familial se réduit souvent à la famille nucléaire : père, mère, frères et sœurs – qui deviennent de moins en moins nombreux. On est peu nombreux, on va souvent assumer une multiplicité de rôles et comme on va de plus en plus dans un sens égalitaire, la mère comme le père assumera les mêmes rôles en fonction des moments et des besoins.[...] Tout cela ne rend pas toujours facile l'adaptation du comportement éducatif des parents à un contexte différent d'autant plus qu'ils vont être obligés, quelquefois tout seuls, ou en couple, d'assurer l'ensemble des fonctions éducatives alors qu'ils ont inconsciemment en tête un modèle d'éducation exercé par des gens différents [...]. »

Ainsi, si l'on revient au cas cité ci-dessus et que l'on se place maintenant du côté de la mère et des valeurs qui lui ont sans doute été transmises, on peut penser que cette maman ne se désintéresse pas de son enfant. Elle fait confiance aux personnes qui l'entourent et considère que la communauté, les résidents du foyer, les travailleurs sociaux peuvent veiller sur cet enfant. Son « enveloppe culturelle » l'oriente à reproduire peut-être un modèle d'éducation qu'elle a vu, vécu, intériorisé. De son côté, Abdessalem Yahyaoui²⁵ précise : « le parent vient avec un modèle qui fonctionne chez lui et il ne comprend pas pourquoi ça ne fonctionne pas ici. »

²⁴ Transmission, éducation, socialisation, 3èmes journées famille du Crefe Ain-Rhône, Lyon 31 mai/1^{er} juin 2001

²⁵ YAHYAOUÏ, Abdessalem, enseignant-chercheur en psychologie clinique, conférence sur la parentalité en situation interculturelle, ADDCAES, Albertville, le 28/05/2013.

On peut quand même peut-être apporter un peu de nuance à cette vision dichotomique « société traditionnelle » / société « moderne » car comme l'explique Olivier Douville²⁶, psychanalyste et anthropologue, même en Afrique, dans les grandes villes, les parents n'appliquent plus forcément le modèle éducatif traditionnel, coutumier. « Nombre de femmes et d'hommes qui ont quitté l'Afrique pour l'Europe ont séjourné, pour une durée plus ou moins longue, et souvent décisive, dans ces mégapoles que sont Dakar, Bamako ou encore Brazzaville ou Kinshasa. Les mégapoles sont, en Afrique, comme ailleurs en ce monde, des laboratoires infatigables de nouvelles formes de parentalité. » Il insiste sur le fait que les pratiques s'individualisent. Il faut donc se méfier du « culturalisme », ne pas enfermer trop rapidement les gens dans une culture car aujourd'hui un réel processus de métissage est à l'œuvre. Malgré tout des décalages culturels peuvent subsister, il faut savoir les reconnaître.

D'autres facteurs complexifient aussi l'exercice des fonctions parentales, ce sont les problèmes de santé.

5. Un état de santé parfois fragile

Les pathologies rencontrées chez les personnes en demande d'asile ou réfugiées ne sont pas des maladies spécifiques. Mais ce qui les différencie du reste de la population c'est tout d'abord qu'ils ont parfois vécu dans le pays d'origine des situations de traumatisme important (séquestration, viols...); ensuite le chemin qui les a conduit jusqu'en France a parfois été long, très périlleux, éprouvant, et qu'en plus, une fois arrivés sur le territoire, ils connaissent très souvent la précarité au quotidien (problèmes de papiers, de logement, de communication...). Ils peuvent parfois cumuler des pathologies anciennes et plus récentes. Mathieu Garot²⁷ parle de strates de souffrance qui s'accumulent et de souffrance polyphonique : souffrance liée au passé, au présent.

Elhadji Mbaye²⁸ précise « qu'il existe une différence entre l'état de santé des autochtones et celui des immigrants : plus ils séjournent sur le territoire et plus leur état de santé se dégrade ». Pour parler des pathologies rencontrées, il évoque : les pathologies d'importation (la personne est malade avant d'arriver en France), d'adaptation (liées aux conditions environnementales nouvelles par exemple) et d'acquisition (liées aux conditions de vie ...). Les problèmes rencontrés par les parents en demande d'asile ou ceux ayant obtenu le

²⁶ DOUVILLE, Olivier. Les cahiers de Rhizome n°36 - *Situations des mineurs errants en Afrique au regard des perturbations des premières relations*, 2009, 80 p, p.50.

²⁷ GAROT, Matthieu, psychologue- Interface, DIU Santé, société, migration, module n°4, « les effets de la migration sur la psychopathologie », St Etienne, le 10/01/2013

²⁸ ELHADJI, Mbaye, politologue, IEP Grenoble. DIU Santé, société, migration, module n°3 « accès aux soins », St Etienne, le 13/12/12

statut de réfugié peuvent être de deux ordres : problèmes de santé physique et/ou problèmes de santé mentale. Nous nous appuyons sur différents exemples cités dans le cadre du DIU « Santé, société et migration »²⁹ pour montrer comment ces problèmes de santé peuvent affecter l'exercice des fonctions parentales.

5.1 Des problèmes de santé physique

Voici une partie de l'histoire de la famille C., arrivée du Kosovo

Dans un premier temps, les parents arrivent en France, seuls. Le père, malade (problème cardiaque), accomplit les démarches de demande d'asile. Il essuie un refus. La mère, elle, obtient le statut de réfugié ce qui va permettre à son mari d'être également régularisé.

Par la suite, les parents vont faire venir les trois plus jeunes enfants qui séjournent dans un autre pays, mais pas le fils aîné. C'est lui, qui, en l'absence du père a veillé sur ses frères et sœurs. Les deux plus jeunes enfants sont scolarisés. La mère endosse toutes les responsabilités en s'occupant de son époux malade et des enfants. Peu à peu l'état de santé du papa se dégrade et la maman a moins de disponibilité pour sa progéniture. Un des enfants, un collégien, va développer un comportement un peu violent et va être expulsé de son école. Scolarisé dans un autre établissement, le jeune garçon manifeste encore des réactions violentes. Pour protéger son mari, la mère ne dit pas tout, notamment cache, en partie, les « bêtises » du benjamin. Le père dit : « avant les enfants me respectaient. Maintenant, je n'ai plus la capacité physique. ». Toute la famille est centrée sur la maladie du père. Son affaiblissement est progressif. Le fils aîné accompagné de sa petite amie va ensuite venir rejoindre la famille en France. L'état de santé du papa continuera à se dégrader et ce dernier décèdera. Le plus jeune fils arrêtera alors ses bêtises.

Maurice Berger³⁰ apporte son éclairage sur cette situation. Il explique que la famille s'est organisée autour du père. « La mère lâche la fonction parentale. » La famille est partie pour sauver le père mais se pose la question des enfants. L'objectif des parents est normalement d'organiser le futur des enfants. Comme l'indique Monsieur S. lors de l'entretien réalisé le 14 avril 2013, le rôle du père est d'être « le guide », de montrer le chemin. Or dans cette situation, le père n'est plus en capacité de le faire. Un garçon a besoin d'être porté par le désir de son père mais dans le cas présent, ce n'est plus possible. Maurice Berger imagine que les enfants doivent avoir peur de s'éloigner car leur père peut mourir d'un

²⁹ Module 2 et module 4

³⁰ BERGER, Maurice, pédopsychiatre, chef de service au CHU de St Etienne, intervenant dans le cadre du DIU Santé, société, migration, module n°4 « les effets de la migration sur la psychopathologie », St Etienne, le 11/01/2013

instant à l'autre. « Cela bloque toute l'énergie chez les enfants ». Il estime que le parent devrait libérer les enfants de ce poids. Selon lui, « un père qui ne peut penser son après lui perd toute fonction parentale. » Pour définir la fonction parentale, il utilise l'image d'une maison : « quand la maison s'écroule, on va chercher les enfants même si l'on doit mourir. » Autre élément d'analyse, pour se construire un enfant ou un adolescent a besoin d'une figure d'attache stable, solide ; il faut « une solidité physique et psychique ».

Je souhaiterais revenir sur la remarque de Maurice Berger « quand la maison s'écroule, on va chercher les enfants même si l'on doit mourir » ; ici le parent est lui-même atteint, blessé, aux frontières de la mort, comment peut-il physiquement sauver ses enfants ? Ce n'est pas qu'il ne veut pas, c'est qu'il ne peut pas. Dans le cas présent le relais pourrait peut-être être pris par la mère puisque comme l'indique Jean-Pierre Durif Varembont³¹, lors de son intervention dans le cadre du DIU « Santé, société et migration », la fonction paternelle, celle de montrer le chemin, de donner une orientation, une direction n'est pas uniquement assurée par le père mais peut l'être aussi par la mère. Or dans un contexte d'exil, les repères sont bouleversés. Dans cette situation, l'attention est entièrement reportée sur le père, sur la gestion de l'urgence et la mère n'arrive pas à imaginer l'après, à se projeter. Maurice Berger analyse : « il n'y a pas de projet possible. On est toujours dans l'instant de l'urgence. » Dans de telles situations où des problèmes de santé physique graves interviennent, les fonctions parentales vont être affectées.

Parfois viennent aussi se greffer des problèmes de santé mentale.

5.2 Des problèmes de santé mentale

« Entraînant une diminution des défenses, l'exil est une souffrance sur laquelle d'autres souffrances viendront se révéler ou s'amplifier. Chaque exilé possède une histoire particulière, un trajet singulier dont il se sentira plus ou moins détourné. [...]

En sollicitant l'asile, l'exilé consomme la rupture avec sa patrie. Pour certains, le refus de se reconnaître abandonnés par le père –la patrie- est si fort qu'il pousse à s'installer dans une position de victime. Etre persécuté, c'est encore exister aux yeux de l'autre, ce peut être préférable à l'indifférence. Le deuil du monde maternel, deuil de la Terre-Mère. Un deuil multiple. L'objet perdu est famille, relations, paysage, nation...Au-delà, il est un ensemble d'idéaux, de convictions et d'activités qui définissent une façon d'être au monde avec les

³¹ DURIF-VAREMBONT, Jean-Pierre. DIU « Santé, société et migration »- module 7 : la famille à l'épreuve de la migration – Bron, le 18 avril 2013

autres. La perte de l'environnement familial représente la perte du monde maternel et de sa trame sensuelle et sensitive, un monde peuplé d'objets qu'on aimait sans bien comprendre pourquoi, et qu'on ne reverra jamais son enfance. »³²

Symboliquement l'exilé est comme un double orphelin, orphelin de père –la patrie- et de mère – son environnement familial-, orphelin également de par la perte de ses parents, la séparation. L'évocation de ce contexte particulier permet déjà de comprendre que cette rupture va impacter le comportement des personnes en demande d'asile ou réfugiées politiques. Parfois à tout cela, s'ajoute encore les traces des persécutions vécues dans le pays d'origine. Nous allons essayer à travers deux exemples évoqués par Omar Guerrero³³, lors de son intervention dans le cadre du DIU « Santé, société et migration », de comprendre ce qui se passe pour les parents et au sein des familles.

Le premier cas concerne un père d'origine africaine. Il a fui son pays et habite désormais en France avec sa femme et son enfant. Son petit garçon est violent à l'école. Il frappe les autres élèves. Le médecin scolaire oriente les parents et l'enfant chez le psychologue et on apprend alors que le père a, dans son pays, été arrêté, battu et reconduit trois jours plus tard à la maison.

Ce père qui a connu l'autoritarisme ne peut plus être vecteur d'autorité. Suite au traumatisme (scènes de violence) le père a démissionné. Le père ne peut plus tenir une place d'autorité. Le psychologue n'arrive pas à travailler avec lui. Un lien sera fait avec un éducateur. L'enfant sait que l'éducateur est « autorisé » à intervenir par le psychologue. L'éducateur pourra alors accompagner le petit garçon. « Dans les stratégies de survie, on congèle toutes les situations difficiles. Sans mots, les enfants conservent, épongent tout ça. »³⁴

Le second cas relaté concerne une maman tchétchène qui vient en consultation au centre Primo Levi. Cette maman qui était enceinte de son premier enfant a accouché depuis le dernier rendez-vous et le psychologue lui demande, « alors quelles sont les nouvelles ? » Elle ne dit même pas qu'elle a eu un bébé. Cette maman a rencontré dernièrement son tortionnaire. Egalement en France, il accomplit les mêmes démarches de demande d'asile qu'elle. Elle se retrouve envahie par l'image de cet homme. Elle ne voit plus que son tortionnaire.

³² COMEDE. *Prise en charge médico-psycho-sociale des migrants/étrangers en situation précaire*, guide pratique 2005, 442 p, p 14-15.

³³ GUERRERO Omar, psychologue clinicien et psychanalyste, Centre Primo Levi (Paris), module 2 « les spécificités liées à la demande d'asile », Bron, le 30/11/2012

³⁴ DURIF-VAREMBONT, Jean-Pierre, psychanalyste. DIU « Santé, société et migration »- module 7 : la famille à l'épreuve de la migration – Bron, le 18 avril 2013

Ce qui est en question ici, c'est dans un premier temps la fonction maternelle, la fonction de protection de l'enfant. Abdessalem Yayhaoui lorsqu'il évoque la « fonction nourricière de la mère »³⁵ précise qu'« un bon soin apporté à l'enfant impulse un sentiment de sécurité ». Or, dans le cas présent, la mère ne peut pas représenter une figure d'attache stable et sûre. Elle assure peut-être la satisfaction des besoins primaires de son enfant mais elle n'est pas psychiquement disponible pour lui. Son esprit, son corps sont habités par la présence de cet homme et elle se retrouve ainsi « déconnectée » de la réalité. Normalement, un bébé projette sur sa mère les angoisses ; la mère en retour transmet de l'apaisement. La mère s'occupe de son enfant au niveau des besoins mais plus personne ne répond de lui au niveau du sujet. A. Yahyaoui ajoute également que pour différents motifs, « certaines femmes n'arrivent pas à rentrer dans le processus de maturation ». Il explique aussi qu'« **on peut avoir la fonction sociale de père ou de mère sans être investi psychiquement de ces fonctions** ». **On remplit alors la fonction sociale, instituée** mais « l'enfant va être un décor. Il n'existe pas pour lui-même. » Ici, le traumatisme fait intrusion dans le présent. On le vit sans cesse. Il n'y a plus de passé, pas de futur, aucune perspective possible. La fonction paternelle qui consiste à guider, à montrer le chemin pourra être aussi, dans un second temps, peut-être remise en question ; d'où l'importance d'accompagner ces parents.

Les fonctions parentales semblent être par conséquent, dans ces deux situations temporairement affectées. Dans des cas complexes, le professeur Massoubre³⁶ conseille « d'évaluer la souffrance de l'enfant et d'accompagner le/les parent(s) avec leurs problèmes sinon, on laisse l'enfant dans un milieu pathogène. Il est important de partir de l'enfant. [...]Le soutien à la parentalité peut se faire dans le respect, sans déposséder les parents. »

Les facteurs qui peuvent contrarier l'exercice des fonctions parentales sont donc multiples. Essayons à présent de voir, à l'échelle du territoire des Pays de Savoie, dans quelle mesure ces parents, avec leurs spécificités ont la possibilité d'être accompagnés.

Accompagnements médical, social, linguistique sont autant de points d'appui que les parents en demande d'asile ou réfugiés politiques peuvent utiliser. Nous ne pourrions pas détailler l'ensemble des dispositifs qui existent au niveau des deux départements. Nous centrerons notre analyse sur l'action de formation collective « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » et verrons comment cette action pourrait s'articuler avec un autre dispositif qui existe en Savoie, l'A.P.S.I (aide à la parentalité en situation interculturelle).

³⁵ YAHYAOUÏ, Abdessalem, Conférence « la parentalité en situation interculturelle », ADDACAES, Albertville, le 28 mai 2013

³⁶ MASSOUBRE, Catherine, Psychiatre CHU St Etienne, DIU Santé, société et migration, module n°4 « les effets de la migration sur la psychopathologie », St Etienne, le 11/01/2013

DEUXIEME PARTIE

II. Comment accompagner et soutenir les parents demandeurs d'asile et réfugiés politiques dans leurs fonctions parentales ?

Regard sur deux dispositifs mis en place dans les pays de Savoie avec un zoom plus particulier sur le dispositif « ouvrir l'école aux parents »

Dans quelle mesure l'action de formation collective « ouvrir l'école aux parents » peut contribuer à accompagner et soutenir les parents demandeurs d'asile et réfugiés politiques dans leurs fonctions parentales ?

1. Présentation et évolution du dispositif « ouvrir l'école aux parents »

1.1 Au niveau national

L'opération « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » pilotée conjointement par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration et le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative existe depuis cinq ans. Elle a été expérimentée dans 12 départements de 10 académies en 2008 et est aujourd'hui présente dans 64 départements (27 académies).

Cette opération est gratuite et s'adresse aux parents d'élèves immigrés ou étrangers hors Union européenne. Ces derniers ne doivent pas suivre en même temps, les cours de français proposés dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration ; ils doivent être volontaires. Le dispositif est financé par les crédits du programme 104 : intégration et accès à la nationalité française. La gestion de ces crédits dédiés au financement de cette action est déconcentrée depuis le 1^{er} janvier 2011. Le pilotage de cette opération est confié aux rectorats et, dans le contexte de la mise en œuvre des programmes régionaux d'intégration des populations immigrées (Pripi), aux directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). »³⁷

Les objectifs du dispositif sont de trois ordres : l'acquisition de la langue, la découverte de la société française et une meilleure connaissance de l'institution scolaire pour permettre aux parents d'accompagner les enfants dans la scolarité.

Le tableau situé en annexe 3 (circulaires présentant le dispositif) montre comment cette opération a évolué entre 2008 et 2013. Si l'on considère les objectifs, au démarrage de l'action, l'accent est réellement mis sur l'apprentissage de la langue française dans le but

³⁷ Circulaire n°2012-081 du 19-4-2012- Opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »- année scolaire 2012-2013

d'obtenir une certification et ainsi faciliter l'insertion professionnelle des parents, notamment des mères. Ce qui prime, c'est la formation linguistique. La notion d'«exercice de la parentalité » apparaît quand même dès 2008. Ainsi, le troisième objectif du dispositif consiste à permettre « une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et des devoirs des élèves et des parents, de l'exercice de la parentalité pour donner aux parents les moyens d'aider les enfants dans leur scolarité. »

En 2012-2013, on peut noter, dans les textes, un rééquilibrage des trois objectifs. L'aspect « soutien à la parentalité » est valorisé. Il est précisé que les objectifs de l'opération « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration ainsi que ses modalités de mise en œuvre complètent utilement l'offre existante en matière de soutien à la parentalité. »³⁸

1.2 Au niveau local, à Annecy

► Historique du projet

En Haute-Savoie et à Annecy, l'action a vu le jour en 2011. Une commission composée du principal du collège où devait se dérouler l'action, d'un représentant de la Mairie d'Annecy (adjointe au Maire, élue chargée de la scolarité), de la coordinatrice pédagogique Haute-Savoie (coordonnatrice élèves allophones et itinérants en Haute-Savoie), d'un Inspecteur de l'Éducation Nationale a validé le projet pédagogique que j'ai présenté en novembre 2010 et qui répondait aux trois objectifs cités précédemment.

Chaque année, la commission citée ci-dessus se réunit dans le cadre de la présentation du bilan de l'action et statue sur la reconduction ou non du dispositif et sur d'éventuelles modifications à apporter pour l'année suivante. Ensuite, le principal du collège et moi-même présentons le bilan de l'année au Rectorat qui donne son accord ou pas pour la poursuite de l'action en fonction du budget alloué par l'État.

Les partenaires du dispositif sont donc tout d'abord, les personnes faisant partie de la commission (il faut souligner le rôle important de la Mairie qui finance l'achat du matériel pédagogique : livres donnés aux parents et dictionnaires) ainsi que l'ensemble des acteurs qui nous reçoivent dans le cadre de nos visites (directeurs, enseignants et personnels des écoles, personnels de la bibliothèque municipale d'Annecy), les travailleurs sociaux ou les responsables du périscolaire qui peuvent parler de l'action à certains parents.

³⁸ Circulaire « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration », n°2012-081 du 19-4-2012

► Accès au dispositif :

Le dispositif est ouvert aux parents uniquement sur la base du volontariat. Ils reçoivent une information générale par le biais de l'école (information dans le cahier de l'élève et explication de la part de l'enseignant d'UPE2A³⁹...). Pour s'inscrire, les parents doivent remplir un coupon, joindre les certificats de scolarité des différents enfants et déposer leur dossier au collège. Il faut, en principe, avoir un hébergement stable sur le bassin annécien pendant la durée de la formation (ce qui est parfois compliqué). Un seul parent par famille peut s'inscrire à chaque session. L'autre parent volontaire peut intégrer le groupe suivant.

► Typologie du public accueilli (annexe 4)

Depuis la mise en place du projet, les parents qui ont fréquenté le dispositif sont en majorité des personnes en demande d'asile ou réfugiées soit 93% de l'effectif total (38 parents sur 41) ; des femmes (36 personnes sur 41), soit environ 88 % de l'effectif total ; des pères ou mères venant en majorité du Kosovo (23) et de Bosnie (10).

Pourquoi si peu de pères ? Peut-être parce que malgré l'interdiction de travailler (pour les demandeurs d'asile), certains hommes souhaitent garder de la disponibilité si une opportunité d'emploi de quelques heures se présente. Peut-être aussi, cette action est-elle vue comme un dispositif de soutien à l'accompagnement à la scolarité et relève-t-elle, au niveau de l'organisation familiale, plutôt de la responsabilité de la mère ?

2. Ma place dans le dispositif

J'interviens en tant que formatrice français langue étrangère, vacataire de l'Éducation Nationale. Cette action représente une partie de mon activité puisque je travaille en parallèle comme intervenante extérieure pour la Mairie d'Annecy où j'anime des ateliers sociolinguistiques au sein de différentes MJC de la ville et également formatrice FLE en entreprise d'insertion. Je suis à la fois en lien direct avec l'ensemble des partenaires et au quotidien, dans l'accompagnement et le suivi des parents. Dans un premier temps, j'explique aux partenaires les contours de l'action. Puis, je reçois les parents qui se sont inscrits, en entretien individuel de positionnement, pendant trente minutes. Je les retrouve ensuite au collège, pour des séances de français langue étrangère de deux heures trente, deux fois par semaine, pendant quatre mois.

L'action s'appelle « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » mais localement, nous l'appelons « ouvrir l'école aux parents ». « Réussir l'intégration » est un

³⁹ UPE2A = unité pédagogique pour élèves allophones arrivants - ancien dispositif CLIN (classe d'initiation)

vaste projet, **la première étape consiste déjà pour moi, à reconnaître et accompagner les parents en partant de là où ils se trouvent et d'utiliser l'apprentissage de la langue comme levier pour être plus autonome au quotidien, reprendre confiance et aider ces adultes à conserver leur place de parents.**

Gilles Herreros⁴⁰, sociologue des organisations parle de l'importance que prennent de nos jours, le cadre, les référentiels et en parallèle de la nécessité d'apporter de la « plasticité », de la souplesse à son activité, d'essayer de lui donner une couleur différente. Voilà la traduction de ses propos dans ma pratique au quotidien.

Depuis quelques années, le mot « intégration » est de plus en plus utilisé : on le constate dans les médias mais aussi au niveau professionnel. C'est un mot qu'on affiche. En témoigne l'apparition, en 2011, de l'appellation F.L.I, français langue d'intégration.

Alexis Hadzopoulos⁴¹ explique qu'aujourd'hui, on considère l'intégration comme un double mouvement : « l'arrivant fait un pas vers la société d'accueil ; la société d'accueil fait un pas vers l'arrivant. ». Claire Autant Dorier⁴² quant à elle déclare, à propos de l'intégration : « l'étranger déstabilise. Pour faire face à ce sentiment, on demande à l'autre de s'intégrer. » Elle ajoute : « la plupart des migrants n'ont pas l'idée de s'intégrer. **On ne migre pas pour devenir quelqu'un d'un autre pays** ; d'où le décalage entre la volonté du pays d'accueil et la volonté du migrant. » Je pense qu'il est intéressant de garder ces éclairages en mémoire et de conserver un peu de recul par rapport aux exigences de la société.

3. Dans quelle mesure ce dispositif permet d'accompagner et de soutenir les parents demandeurs d'asile et réfugiés dans leurs fonctions parentales ?

Comme nous l'avons vu précédemment, pendant le temps de la demande d'asile, les personnes perdent les principaux objets sociaux que sont le logement, le travail, le statut, parfois la famille, les papiers.

L'action de formation collective « ouvrir l'école aux parents » qui est bien plus qu'une formation linguistique permet aux parents de retrouver momentanément, sous d'autres formes la possession de certains objets sociaux.

⁴⁰ HERREROS, Gilles, sociologue des organisations, DIU Santé, société et migration, module n° 8 « Vulnérabilité et professionnalité », Bron, le 23/05/2013

⁴¹ HADZOPOULOS, Alexis, chef de service département hébergement ADOMA, module n°5 « préjugés et représentations », Bron, le 14/02/2013

⁴² AUTANT DORIER, Claire, anthropologue Centre Max Weber. DIU Santé, société, migration, « la famille à l'épreuve de la migration », Bron, le 18/04/2013

3.1 Avoir un statut, un statut reconnu, celui de parent et participer à des ateliers au sein d'un établissement scolaire, d'une Institution.

Un des principaux critères de sélection des adultes est celui d'être parent d'un élève nouvellement arrivé en France (E.N.A.F.) et avoir un enfant scolarisé sur le bassin annécien (en maternelle, élémentaire, collège ou lycée). La pièce justificative à joindre au dossier est un certificat de scolarité. La personne participe à l'action en tant que parent d'un E.N.A.F., c'est la qualité de parent, le statut de parent qui permet l'accès à la formation. Le statut administratif devient secondaire. Par contre un adulte majeur (grand frère / grande sœur) ne peut participer au dispositif. Des demandes ont été formulées mais jamais acceptées. L'explication est alors donnée aux familles que le dispositif concerne le père ou la mère uniquement et qu'il est adapté à eux ; qu'on souhaite les accompagner, eux, et que les jeunes adultes peuvent intégrer d'autres actions de formation (cours dispensés par les associations) plus adaptées à leurs besoins. Cette position est aussi prise pour éviter que des sœurs/frères aînés ne se substituent aux parents, notamment dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité. C'est vraiment le parent qui est concerné et reconnu dans cette action.

Autre élément important, le lieu où se déroule la formation. Les ateliers sont organisés au sein d'un collège de la ville d'Annecy, donc dans l'Institution scolaire et pas dans un lieu quelconque (une salle au sous-sol d'un foyer par exemple).

Les parents sont reçus individuellement lors d'un entretien de positionnement afin de déterminer leur niveau de français mais ce temps sert aussi avant tout à faire connaissance. Ils peuvent faire état d'une situation particulière s'ils le souhaitent et chacun est accueilli avec son parcours et ses spécificités, ses doutes, ses questions.

Les parents sont également accueillis, reconnus, respectés par le personnel de l'établissement (agent d'accueil, secrétaire, conseiller principal d'éducation, principal...) et en tirent une certaine légitimité. Ils se sentent reconnus à leur place de parent, mais aussi de personne à part entière, de semblable et pas de différent.

3.2 Appartenir à un groupe, avec toutes les solidarités que cela peut impliquer

Le groupe est composé de 8 à 15 personnes, pères ou mères de toutes origines. Dans le cadre de cette action, on va considérer les points communs des parents plutôt que leurs différences et au bout de quelques séances, une solidarité se crée dans le groupe. Les parents s'entraident et font en général preuve de bienveillance les uns envers les autres. Ils ont un objectif commun, pouvoir vivre en France avec leur famille, trouver un logement, un

travail et ils ont également le souci d'apprendre la langue et d'accompagner les enfants dans leur scolarité.

Dans un contexte de précarité du lien social, d'isolement personnel, où le sentiment d'exclusion est parfois un sentiment dominant, appartenir à un groupe constitué est étayant. On peut parler de soutien social : être soutenu par l'autre, par le groupe. On remet du lien, de l'humain là où tout n'est que rupture.

3.3. Avoir une activité : être en situation d'acteur dans un temps généralement caractérisé par l'attente et le caractère aléatoire des décisions

Le temps de la demande d'asile est un temps suspendu, pour certains perdu. On ne peut pas travailler, participer à la prospérité du pays d'accueil. C'est le temps de l'inaction. Rien ne bouge. Ce temps marqué par de multiples incertitudes représente aussi une période où l'on ne parvient pas à se projeter. Il devient compliqué pour le parent « d'indiquer une direction ». Cette période est aussi celle de l'urgence. Il faut assurer la survie de la famille. Dans ces conditions, comment préparer demain ? Les parents qui effectuent les démarches de demande d'asile se perdent parfois dans la vie, dans la réalité. Ils arrêtent de penser, de vivre des choses. La vie est comme figée. Ils sont en attente de pouvoir arriver ; le voyage n'est pas fini. Quelquefois cette perte de prise avec la réalité se caractérise par le fait de ne plus arriver à suivre le « rythme social », à respecter des horaires.

Régulièrement je reçois des parents qui disent qu'ils sont à bout, las d'attendre et qu'ils veulent faire quelque chose. « Faire », « être acteur », c'est justement ce qu'on leur propose. Découvrir, apprendre, questionner, échanger, visiter, rencontrer, c'est le programme de la formation. On demande au parent d'être sujet, acteur et non objet. Les parents qui s'inscrivent sont, bien entendu, volontaires et ils sont très impliqués dans le déroulement des séances. Un père a un jour fabriqué une petite horloge en carton parce que pour apprendre l'heure je dessinais mes horloges éphémères sur tableau blanc. Un autre jour, lors de la visite d'une école élémentaire qui attendait d'être rénovée, un papa, peintre dans son pays d'origine a proposé au directeur de l'école de refaire les peintures de l'établissement gracieusement. Instantanément les trois autres hommes du groupe se sont portés volontaires. Malheureusement, le montage de cette action n'était pas possible à l'époque mais la volonté était là. Ils ont été entendus et remerciés dans l'expression de leur proposition. Lors de la visite de la Mairie d'Annecy, une mère a dit à un élu, sur le ton de la plaisanterie qu'elle aimerait un jour prendre sa place. Une autre femme m'a aussi confié qu'elle souhaiterait

vraiment pouvoir reprendre une activité, un lien a donc été fait avec une structure de la ville pour qu'elle s'y intègre en tant que bénévole. D'autres parents m'interpellent parfois sur la difficulté à accompagner les enfants dans le cadre des devoirs du soir. Ils osent faire appel pour trouver un accompagnement et cela est très constructif. Ce temps de formation représente un lieu et un espace où l'on peut exprimer des désirs et être entendu dans ses besoins. « Quand quelqu'un t'écoute, c'est comme si tu recevais l'autorisation de le faire »⁴³. La rencontre avec d'autres stimule. Les parents pour certains se mettent dans une logique de projet. On partage, on dialogue, on fait appel à la créativité. On retrouve une place dans l'espace public.

Rencontrer les autres membres du groupe à heures et jours fixes, dans un lieu fixe, ce sont autant de repères qui font souvent défaut lorsque les personnes sont en demande d'asile. C'est quelques semaines avant la fin de formation que l'on se rend compte de l'importance que prennent le groupe et ces rendez-vous parce que régulièrement les parents demandent s'ils peuvent continuer à l'issue des quatre mois de formation et lorsqu'on leur annonce que oui, ils peuvent continuer à apprendre le français par le biais des associations bénévoles mais pas dans le cadre du collège, certains sont parfois émus aux larmes parce qu'ils vont quitter le cadre sécurisant et réconfortant du groupe constitué.

3.4 Reprendre confiance en soi, « retrouver des forces », restaurer son estime de soi, changer le regard des autres

Lorsque les parents viennent pour la première fois en entretien on observe certains adultes, qui, de par leur parcours ont perdu toute confiance en eux. Les parents viennent parfois avec leurs jeunes enfants (souvent scolarisés à l'école primaire) pour que ces derniers jouent le rôle d'interprète. J'explique alors au parent que cet enfant peut rester mais que je vais m'adresser au parent, au papa ou à la maman. J'explique à l'enfant qu'il ne faut pas traduire. La communication passe quasiment toujours, même pour les plus débutants. Gestes, dessins, vocabulaire de base en français, documents en langue maternelle sont autant de supports permettant d'établir le lien avec la personne. Souvent, le parent sort de cet entretien en ayant commencé à reprendre confiance et le regard de l'enfant sur son parent change aussi car bien souvent l'enfant juge que son parent n'est pas capable de comprendre et de se faire comprendre. Tout au long de la formation, mon travail consiste à essayer de valoriser, féliciter, encourager ces parents lorsqu'ils font correctement les choses ou progressent.

⁴³ PEGON, Guillaume, psychologue, DIU Santé, société, migration, module n°6 « parole et altérité », Bron, le 21/03/2013

Certains parents n'osent pas parler français et sollicitent au départ toujours un ami parlant leur langue maternelle. Petit à petit, il faut créer du lien et tenter de restaurer cette confiance qui s'est évanouie. C'est cette confiance qu'ils transmettront ensuite à leur enfant et cet aspect est important lorsqu'on évoque le fait que le parent doit représenter une figure d'attache stable et forte aussi. Lorsque les parents reprennent confiance, les enfants le sentent. En novembre dernier, une collègue, enseignante en UPE2A m'a envoyé un mail en me disant : « J'avais oublié que la formation pour les parents commençait aujourd'hui jusqu'à ce que le petit D. interrogé sur « comment il allait ? » a dit qu'il allait très bien parce que sa maman commençait l'école cet après-midi ». Lorsque les enfants sont fiers de leurs parents, de belles bases sont lancées. Un enfant pour fonder son narcissisme a besoin d'être fier de ses parents. Parfois, au contraire, les enfants ont honte. Ils leur disent qu'ils parlent mal, qu'il ne faut pas parler, qu'eux préfèrent parler à leur place parce que personne ne les comprendra et quand le parent s'installe dans cette croyance, il faut faire un vrai travail de fond pour qu'il reprenne confiance en lui. On parle des parents, on les reconnaît en tant que personne et pas uniquement comme « demandeurs d'asile ».

Lorsqu'on félicite certains adultes pour la première fois, ils peuvent rester incrédules et au départ se questionner, « est-ce que ce que j'ai fait est réellement bien, suffisamment bien pour qu'on me le dise ? ». Récemment dans un des derniers groupes reçus, j'ai accueilli une maman très fragilisée par la vie : arrivée en France, logée dans une structure collective, époux décédé quelque temps après l'arrivée en France d'une maladie, donc maman se retrouvant seule avec deux enfants, ne parlant pas français... chaque fois que je disais « bravo, c'est bien ... » à cette femme, ses yeux étaient noyés de larmes.

Autre élément important, lors de la formation, l'image qu'on donne de soi. Les parents se sentent souvent dépréciés, infantilisés, pas reconnus pour ce qu'ils sont. Ensemble, nous travaillons la façon de se présenter. Dans le cadre de cette activité, les parents apprennent à parler de leur situation actuelle, de leur famille mais également à aborder s'ils le souhaitent leur niveau d'études, leur situation professionnelle passée et les activités de bénévolat qu'ils peuvent faire en France afin de donner une image autre, de celle que la société, en général, a des personnes étrangères en demande d'asile. Ils se présentent aux personnels, aux directeurs d'établissements scolaires, à l'élue chargée de la scolarité de la Mairie d'Annecy dans le cadre de visites organisées. Souvent, à l'occasion de ces rencontres, les regards changent...des deux côtés. Certains parents réalisent aussi qu'il existe de la bienveillance dans la société d'accueil, des personnes disposées à la rencontre, intéressées par leurs parcours, qui posent des questions et invitent à l'échange.

À d'autres occasions, des parents ont aussi fait remonter une peur, celle de se retrouver « vides », « vides » de ce qu'ils ont appris. Dans le cadre de cette action, chacun peut exprimer ses talents personnels, valoriser ce qu'il sait et apprendre aussi. Ce dispositif est une fenêtre ouverte sur la société française.

4. Les limites du dispositif

Bien entendu comme toute action, ce dispositif possède ses limites.

► Comme les parents sont logés en hébergement d'urgence ou CADA ou hôtels, du jour au lendemain, les familles peuvent déménager. Parfois le travail initié avec un parent s'arrête brusquement.

► Les limites sont aussi celles de la loi. Parmi les parents en demande d'asile, certains reçoivent des O.Q.T.F. (obligation de quitter le territoire français) et sont contraints de quitter le pays. On a alors le sentiment d'être dans le paradoxe. Comme disait Matthieu Garot⁴⁴, « on fait parfois des choses qui créent le paradoxe. Si on ne pense pas ce paradoxe, on le subit. »

► Cet accompagnement est également temporaire. Il dure environ quatre mois et ensuite, il faut préparer la sortie des participants, adoucir cette nouvelle « rupture ».

► En outre, ce dispositif peut mettre momentanément en difficulté certains parents, qui, du fait de leur parcours d'exil, ont été séparés de leurs enfants, les retrouvent en France après plusieurs années mais ont du mal à rétablir le lien. Les parents qui s'inscrivent sont volontaires mais quelquefois ils ne sont pas encore psychiquement prêts à habiter la fonction parentale. Entre le fait de s'inscrire et celui d'être réuni avec tous les autres parents et parler des enfants, il existe un pas à franchir. Matthieu Garot parle de « parentalité en exil, de parentalité qui n'est pas arrivée. L'enfant ne trouve pas toujours le parent en face de lui ; exil : on se coupe de soi-même ; on arrive et on n'est pas arrivé. »

Sur l'ensemble des parents accueillis depuis le début de l'action (un peu plus d'une quarantaine), j'ai vécu un cas de ce type, un père qui venait du Kosovo et avait été séparé de sa famille pendant huit ans (cas cité dans la partie I.1). Il n'est pas arrivé à trouver sa place dans le groupe. De mon côté, je laisse la porte ouverte, pour une prochaine fois peut-être...

En parallèle au dispositif « ouvrir l'école aux parents », d'autres dispositifs, de nature différente existent sur le territoire des Pays de Savoie. Ils pourraient représenter un soutien complémentaire dans l'accompagnement des parents en demande d'asile ou réfugiés.

⁴⁴ GAROT Matthieu, psychologue Interface, DIU Santé, société, migration, module n°4 « les effets de la migration sur la psychopathologie », St Etienne, le 10/01/2013

C'est le cas du dispositif A.P.S.I. de l'ADDCAES à Chambéry ; même si aujourd'hui ce dispositif est ouvert principalement aux personnes qui résident en Savoie.

5. Complémentarité avec un autre dispositif : le dispositif A.P.S.I. : (permanences d'appui à la parentalité en situation interculturelle) à Chambéry (Savoie) : le dialogue, comme outil de soutien à la parentalité

5.1. Présentation de l'association qui porte l'action : l'ADDCAES⁴⁵

L'ADDCAES, association départementale pour le développement et la coordination des actions auprès des étrangers de la Savoie a vu le jour en 1981 « à l'initiative des autorités départementales et partenaires associatifs du département de la Savoie. [Son] objet est de soutenir, de mettre en œuvre, de développer des actions afin de contribuer à l'intégration des immigrés et de leurs familles, à l'accès aux droits et à l'égalité des chances ».

5.2. Présentation de l'A.P.S.I.⁴⁶

Parmi toutes les actions menées, une concerne plus particulièrement les parents, le dispositif d'appui à la parentalité en situation interculturelle, A.P.S.I. mis en place en 2000.

Le financement de l'action est assuré par le Conseil Général de la Savoie et la Caisse d'Allocations Familiales. « Les personnes visées sont les « familles immigrées et familles en situation « d'inter culturalité », en difficulté sur le plan du fonctionnement familial, éducatif et social ainsi que les acteurs professionnels accompagnant la démarche de ces familles.

L'objectif est triple : il s'agit d'apporter un nouveau dynamisme au soutien des familles en situation interculturelle, de contribuer à ce que les parents soient davantage acteurs de leur histoire familiale, de favoriser l'accès des familles aux réseaux existants.

À partir d'un cadre d'écoute, de diagnostic et d'appui assuré par une équipe de psychologues, il est proposé au niveau des familles et des parents, un soutien à la réappropriation des rôles et des places de chacun dans le contexte de la société d'accueil, et un accompagnement dynamique au processus de changement et d'intégration. La participation des acteurs professionnels accompagnant les familles dans cette démarche favorise la sensibilisation et l'information aux questions d'inter culturalité, et leur prise en compte dans les pratiques au niveau des familles. »

⁴⁵ Document de présentation générale de l'ADDCAES

⁴⁶ Document de présentation du dispositif A.P.S.I.

5.3. Spécificités de cet accompagnement

Lors de son intervention, à Albertville, dans le cadre de la demi-journée de formation sur la thématique « être parents en situation interculturelle : quelles particularités, quels accompagnements ? », Abdessalam Yahyaoui ⁴⁷ précise « qu'en situation migratoire, la parentalité se trouve dans l'impasse par l'enfant. Les parents arrivent avec leurs outils sauf qu'ils arrivent avec un enfant qui voit des images tout à fait différentes de la parentalité. »

Les parents français ne se comportent pas de la même manière. L'enfant capte ce que l'adulte pense dissimuler. « L'enfant encode, intériorise des choses qui éveillent des besoins d'avoir, de savoir, d'être avec. L'enfant du migrant est dans cette transformation qui crée de nouveaux besoins. Il est en attente de réponses fortes et significatives de la part de ses parents. » Il exprime des attentes fortes également aux professionnels. Il peut les exprimer sous forme de reproches physiques ou psychosomatiques. Dans les permanences d'appui à la parentalité, « les enfants se trouvent en deçà de ce qu'ils attendent de leurs parents : plus d'empathie, plus de proximité physique, plus de tendresse, plus d'intérêt pour ce qu'ils font au quotidien. En face, les parents sont distants et répondent d'une manière formelle. On est dans un désaccord affectif. Pour les parents, il s'agit d'une nouvelle demande à décrypter.

L'enfant vient déstabiliser la parenté. »

Dans le cadre de ces permanences, on est dans l'analyse de la situation et on ne prend pas parti. On va aider l'un et l'autre à comprendre ce qui se passe pour que la situation puisse être modifiée. On adopte une certaine neutralité en aidant la personne à trouver ses propres clés, à mobiliser ses forces, son pouvoir de création. On accompagne, on aide la personne à faire son propre choix, à prendre sa décision. Abdessalam Yahyaoui insiste sur le fait que le rapport entre le couple et le professionnel doit être le plus neutre possible, qu'il faut se garder des interprétations, « le discours le plus néfaste est l'analogique », on peut interpréter tout et n'importe quoi. Il ajoute également que « si on veut aider les gens, il faut parler leur langage. » Il met aussi en garde contre le militantisme « attention à ne pas devenir trop militant et moins professionnel » et invite chacun à être dans la méta-communication, à être dans une position « méta ».

Ce dispositif pourrait donc dans certaines situations être complémentaire à l'action de formation collective « ouvrir l'école aux parents ». Nous évoquons par exemple le cas de ce papa venant du Kosovo qui ne parvient pas à retrouver sa place de père après de nombreuses

⁴⁷ YAHYAOUÏ, Abdessalem, Conférence « la parentalité en situation interculturelle », ADDACAES, Albertville, le 28 mai 2013

années de séparation avec sa femme et ses enfants. Il a laissé au pays des enfants et retrouve des adolescents. Cet accompagnement dans le cadre du dispositif A.P.S.I. pourrait représenter une piste pour l'équipe de travailleurs sociaux qui suit cette famille, un accompagnement personnalisé où chaque membre de la famille pourrait s'exprimer.

Ensuite, ce père arriverait peut-être avec plus de facilité à faire partie d'une action de formation collective du type « ouvrir l'école aux parents ».

Aujourd'hui, ce maillage est rendu difficile du fait de la logique territoriale de chaque action. Le dispositif « ouvrir l'école aux parents » existe en Haute-Savoie, mais pas en Savoie et l'action « A.P.S.I. » s'adresse principalement à des personnes qui résident en Savoie et pas en Haute-Savoie.

Un territoire, celui des Pays de Savoie, des besoins identiques mais deux départements ...

Cet aspect est aussi à prendre en compte comme un facteur limitant dans l'accompagnement et le soutien des parents en demande d'asile ou réfugiés politiques.

Toutefois, des volontés existent dans les deux départements pour essayer d'initier un travail en commun. Et peut-être que dans quelques mois ou quelques années l'accès aux différents dispositifs sera facilité qu'on habite l'un ou l'autre des départements.

CONCLUSION

Pour pouvoir accompagner et soutenir dans leurs fonctions parentales, les parents en demande d'asile ou réfugiés, il est important de bien connaître ce public, ses caractéristiques et de s'interroger sur les facteurs qui peuvent contrarier l'exercice des fonctions paternelle et maternelle. L'exercice des fonctions parentales dans le contexte d'exil s'avère un exercice difficile, parfois déstabilisant pour certains parents qui arrivent de leur pays d'origine avec des outils qui fonctionnent, des outils adaptés au cadre sociétal, local mais pas ou peu à la société d'accueil. À ce constat s'ajoutent aussi les difficultés liées au parcours migratoire, à la langue, à la précarité psychosociale et administrative, à l'état de santé.

Mais tous ces facteurs sont à nuancer. C'est ce que m'a montré l'enquête menée auprès de la famille bosniaque dans le cadre de la préparation de ce mémoire. Ceci nous rappelle que chaque cas est unique, chaque personne traverse les situations avec « ses propres bagages », sa personnalité. Tout n'est pas blanc ou noir, bien ou mal, à conserver ou à changer intégralement. Les parents s'organisent, s'adaptent, relativisent, cherchent et trouvent des ressources, de l'accompagnement à l'extérieur de la cellule familiale quand cela est nécessaire, mobilisent des forces, imaginent de nouvelles solutions. Un enseignement fort de ce D.I.U. est pour moi le fait d'essayer désormais d'apprendre à se départir de ses représentations spontanées, de ses préjugés pour réellement prendre en compte la différence et remettre de la complexité, là où l'on a tendance à catégoriser et simplifier trop vite les traits.

Pour accompagner et soutenir ces parents dans leurs fonctions parentales quelques pistes de réflexion peuvent être retenues. Dans un premier temps, il paraît important de reconnaître ces personnes en tant que sujet, que parents à part entière afin de leur redonner une certaine légitimité. Dans ce contexte, il est nécessaire de rappeler l'importance de tenter de communiquer en direct avec le parent. Faire preuve de souplesse, respecter l'autre, ses silences et faire appel à un interprète lorsque la situation le permet afin que ce soit un adulte qui porte la parole du parent et que la place de traducteur ne soit pas forcément laissée à l'enfant. Il faudrait aussi que ces parents puissent rester acteurs au quotidien. Un autre aspect à prendre en compte est également de travailler à la restauration de l'estime de soi, pouvoir reprendre confiance, en soi, aux autres, restaurer le lien, travailler une relation d'être, d'être avec en plus de la relation d'aide. En fonction de leur lieu d'habitation, les parents demandeurs d'asile ou réfugiés trouveront des possibilités d'accompagnement de différentes natures. Ils choisiront ensuite s'ils veulent utiliser ou pas cette aide. En Savoie et Haute-Savoie, plusieurs dispositifs peuvent permettre de soutenir ces adultes dans leurs fonctions

parentales. On peut citer l'action de formation collective « ouvrir l'école aux parents » et les permanences A.P.S.I. (aide à la parentalité en situation interculturelle).

Si l'exil peut fragiliser certains individus, il peut au contraire représenter une expérience structurante, créative, symboliser un germe de métamorphose pour d'autres. Les enfants, eux, arrivent quelquefois plus rapidement à dépasser les contraintes et à porter un regard neuf et plus serein sur le monde qui les entoure.

J'ai entendu il y a quelques mois, à Annecy, dans le bus qui le ramenait de l'école, un enfant kosovar de sept ou huit ans s'adresser à son ami en louant le centre d'hébergement d'urgence dans lequel il se trouvait parce que ce lieu représentait pour lui un terrain de jeu fabuleux. On sentait dans sa voix, des notes d'allégresse. En dix ans d'accompagnement de familles en demande d'asile ou réfugiées je n'avais jamais entendu un point de vue si positif sur ce lieu qui est vu par de nombreux parents comme un lieu de vie collectif présentant de nombreuses contraintes. Pour cet enfant, au contraire, cet espace était vécu comme un espace de liberté où le collectif devenait source de bienfaits de par la présence de nombreux petits copains.

Les enfants se servent parfois aussi des difficultés comme tremplin pour aller plus loin, plus haut, pour se propulser vers un nouvel avenir. C'est le cas de L., jeune fille bosniaque, arrivée en France en 2006, accompagnée de sa mère. Elle a rejoint son père qui a obtenu le statut de réfugié politique. Après un passage en centre d'hébergement d'urgence, en hôtel, la famille a ensuite été logée dans un foyer. Rencontrée le 01 avril 2013, elle raconte ce qu'elle a ressenti en arrivant en France et ce que ce changement de vie lui a apporté.

« Je me suis dit qu'il y a une meilleure vie qui va commencer pour moi. Je pense que c'est la première chose à laquelle j'ai pensé. A l'époque, j'avais quinze ans [...]. C'était, je peux faire ce que je veux maintenant ; ça ne dépend pas de quelle classe sociale je viens, combien d'argent j'ai, [...]. Mais bon, en même temps je me disais, il faut tout recommencer à zéro. »
De l'aide qu'elle a apporté à ses parents, elle montre qu'elle n'a pas subi la situation et qu'elle se sentait actrice du projet de vie de la famille, de son propre projet de vie également. Les démarches qu'elle entreprenait, allaient lui servir à améliorer aussi sa situation personnelle : « ce n'était pas toujours évident mais je ne prenais pas ça comme une punition [...]. Je me suis dit, c'est pour mon mieux aussi. Si je réussis à faire les choses de mon mieux, ce n'est pas que pour le bien de mes parents [...] mais ça m'avantage aussi. Du coup, je n'y pensais pas trop non plus; je prenais les choses comme elles venaient et puis je faisais, je ne posais pas de questions [...]. » Elle savait qu'elle récolterait un jour, les fruits de son investissement.

L'école a représenté un élément très important pour L. : elle symbolisait le moyen de s'élever : « en arrivant, je m'étais dit, il faut que je réussisse. Et je faisais tout pour réussir et c'était tout. [...] Il y a eu des difficultés mais, je ne les prenais pas comme telles. Je ne me disais pas que c'est une difficulté mais c'est juste une barrière à franchir [...]. Il fallait que je le fasse. Chaque fois c'était comme ça. »

Dans le rapport à ses parents, l'arrivée en France a modifié uniquement certaines données.

« Peut-être, juste le fait de prendre des décisions [...]. Oui, c'est plutôt moi qui prends peut-être des décisions dans certains cas parce que mes parents n'ont pas tellement de connaissances ou tellement d'informations ou tellement d'expérience dans certains domaines : administratif... [...]. Du coup, c'est plutôt moi qui a tendance à dire, on va faire comme ci, comme ça. C'est la seule chose, je pense. Et puis, ça c'est personnel, ça n'a aucun lien avec mes parents, mais je suis moins timide depuis que je suis en France [...]. Je vais plus facilement vers les gens. »

Cette situation nouvelle, de changement de pays s'est donc révélée positive :

« [...] ça m'a permis d'être plus ouverte, et plus spontanée et plus dynamique. Parce qu'en Bosnie, avec la situation sociale, la situation en général, c'est vrai que les gens qui viennent de classes sociales moins aisées sont un peu intimidés par les riches et ici on m'a appris que la richesse ça ne jouait pas un rôle dans le droit des gens, des hommes et qu'on est tous égaux, plus ou moins. Il faut juste se battre. Peut-être que le riche, il aura plus de facilités pour certaines choses, dans certains domaines, dans ses objectifs. Mais bon, si tu es un peu moins riche, il faut juste, plus d'efforts mais ça va venir. C'est la seule chose. C'est le constat que j'ai pu faire, parce qu'ici, [...] j'ai appris qu'il ne faut pas se laisser intimider, surtout pas par des gens qui ont plus d'argent que toi. »

Dans le pays d'origine, la classe sociale semblait, dans ce cas précis, représenter un déterminant fort, plus que l'origine ethnique : « comme moi j'habitais dans la capitale, on ne ressent pas trop, en tout cas on ne fait pas trop attention à cette différence ethnique, c'était plutôt vraiment, soit tu as de l'argent, soit tu n'en n'as pas ; et puis quand tu as de l'argent tu peux tout faire, t'inscrire à l'université... Parce que même si tu réussis l'examen d'admission, si tu n'as pas d'argent, il y a de la corruption. Il y a de la corruption qui règne et puis si tu as de l'argent tu peux tout faire, même si c'est illégal ; et si t'en as pas, tu peux faire des efforts mais tu ne vas jamais parvenir à atteindre le but. »

En Bosnie, le critère des ressources de la famille semblait un facteur limitant qui pouvait empêcher L. de mener ses projets à bien alors qu'en France cet aspect est davantage gommé. « Vers la fin de mes études [...], en huitième année, je m'étais inscrite dans un lycée général

puis, qui dit lycée général dit études universitaires mais je me posais des questions ; comment je vais faire ? Parce que si on me demande de l'argent pour n'importe quoi, je ne vais jamais m'en sortir. Parce que je n'ai pas forcément cet argent. Et puis, je n'ai pas ce statut de riche, mon père ne peut pas donner mille euros ou deux mille ou trois mille pour l'inscription à l'université. [...] Du coup, on se dit, il est où mon avenir ? On regarde dans le vide. »

Avec du recul cette situation d'exil, le fait de vivre dans un pays que l'enfant n'a pas choisi a été favorable pour L.. Elle raconte que ça lui a apporté : « une ouverture d'esprit plus importante et puis un autre chez moi ; c'est-à-dire que je n'ai plus, un pays. J'aurai toujours un seul pays natal mais je peux avoir deux chez moi. En fait, je ne sais pas...quand je dis chez moi, je ne fais pas forcément référence à la Bosnie. Quand je dis, mon pays, ce n'est pas forcément la Bosnie, je parle de la France aussi.

Et cette ouverture d'esprit, le fait de savoir me débrouiller dans la vie. C'est au moment où je suis arrivée en France que j'ai appris à me [débrouiller], savoir être, faire face aux difficultés et trouver des solutions. Je n'en étais pas capable avant. Et euh... je n'ai pas de regrets, que ce soit à n'importe quel niveau, je n'ai pas de regrets. Je n'ai pas de regrets d'avoir quitté mon pays, je n'ai pas de regrets d'avoir fait ce que j'ai fait jusqu'à maintenant, depuis que je suis arrivée en France. Je n'ai vraiment pas de regrets que ce soit au niveau scolarité, au niveau familial, au niveau..., tout ! »

En ce qui concerne ses qualités personnelles, cette situation lui a permis de devenir plus autonome et de gagner en confiance : « [je suis] plus autonome et je sais que je peux compter jusqu'à un certain niveau sur [les autres] ; mais on est jamais mieux servi que par soi-même. J'ai vraiment appris à compter que sur moi-même. Donc vraiment à faire confiance qu'à moi-même et quand je fais les choses et quand je veux atteindre des objectifs, ne pas attendre ma mère, mon père pour qu'ils m'aident. C'est vraiment, compter sur moi-même et mes qualités. Et le fait que je ne me laisse plus intimider par qui que ce soit. »

En écoutant le témoignage de L., je me suis rendue compte du positif, de ce que l'exil pouvait apporter et du terreau fertile qu'il pouvait aussi constituer pour un enfant ou un adolescent. L'exil représente donc souvent plus qu'un changement, un bouleversement, mais il faut aussi savoir repérer ce qui est en germe, prendre en compte ses « potentialités créatrices » comme le souligne Marie-Rose Moro⁴⁸.

⁴⁸ MORO, Marie-Rose, www.marierosemoro.fr

BIBLIOGRAPHIE

Articles (revues) / Ouvrages

- ATTARD, Alanna. *Récits et paroles de migrants en quête d'asile- Quels enjeux ? Quels effets sur la santé mentale ? Accompagner socialement et juridiquement à la mise en récit*. Bron, Réseau Samdarra, 2013, 51p.
- BERGER, Maurice. *Voulons-nous des enfants barbares*. Dunod, 2008, 243p.
- BAROU, Jacques. Les cahiers de Rhizome n°37- Bulletin national santé mentale et précarité - *De l'exil à la précarité contemporaine, difficile parentalité- Désarroi des parents, compassion des enfants – transformation des relations parents enfants au sein de la population de demandeurs d'asile*. Bron, ONSMP-ORSPERE, décembre 2009, 80 p.
- BARUDY J., CRAPPE J.-Y et MARQUEBREUCQ A,-P. *Soutenir la bienveillance des familles en exil. Rencontre d'un destin, destin d'une rencontre*. Thérapie familiale, 2001
- BRACONNAY, Bénédicte. *Récits et paroles de migrants en quête d'asile- Quels enjeux ? Quels effets sur la santé mentale ? A l'épreuve du récit : enjeux de narration dans la demande d'asile*. Bron, Réseau Samdarra, 2013, 51 p.
- DOUVILLE, Olivier. Les cahiers de Rhizome n°37 - *Situations des mineurs errants en Afrique au regard des perturbations des premières relations*. Bron, ONSMP-ORSPERE, décembre 2009, 80 p.
- DURIF-VAREMBONT, Jean-Pierre. Les cahiers de Rhizome n° 37- *La parentalité contemporaine dans le contexte de fragilité du lien social*. Bron, ONSMP-ORSPERE, décembre 2009, 80 p.
- FURTOS, Jean. Les cahiers de Rhizome N°37 – *Demande d'asile et parentalité, un paradigme de la précarité*. Bron, ONSMP-ORSPERE, décembre 2009, 80 p.
- LAHIRE Bernard, *Tableaux de famille*. Points, 2012, 427 p.
- LE GOFF, Jean-François. *L'enfant, parent de ses parents – Parentification et thérapie familiale*. Paris, l'Harmattan, 1999, 253 p.
- MARCELLI, Daniel. *L'enfant, chef de la famille- L'autorité de l'infantile*. Paris, le livre de poche, 2006, 315 p
- POURTOIS Jean-Pierre, DEMONTY Benoît, JOURET Delphine, *Souffrances affectives, cognitives et sociales des parents en exil*, Projet U.N.I.S.O.L Fonds Houtman. Université de Mons Hainaut- Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Mons

Conférences

- BAROU, Jacques. *Eduquer et socialiser dans la confrontation culturelle. Transmission, éducation, socialisation*, 3èmes Journées Famille du C.R.E.F.E. Ain-Rhône, Lyon 31 mai et 1er juin 2001
- YAHYAOU, Abdessalem, *la parentalité en situation interculturelle*. Albertville, ADDCAES, 28 mai 2013

Documents électroniques / Sites internet

- ADDCAES, www.addcaes.org
- COMEDE (Comité médical pour les exilés). *Migrants/étrangers en situation précaire prise en charge médico-psycho-sociale*. Guide pratique 2005, 442 p. www.comede.org
- MORO, Marie-Rose, www.marierosemoro.fr

Document vidéo

- BORIES, Claudine. CHAGNARD, Patrice – *Les arrivants* -Les films d'ici -2009

Formation

- AUTANT-DORIER, Claire. DIU Santé, société, migration, module n°7 : la famille à l'épreuve de la migration, Bron, le 18 avril 2013
- BERGER, Maurice. DIU Santé, société, migration, module n°4 : les effets de la migration sur la psychopathologie, St Etienne, le 11 janvier 2013
- DURIF-VAREMBONT, Jean-Pierre. DIU Santé, société et migration, module n° 7 : la famille à l'épreuve de la migration – *Parentalité et transmission dans les liens familiaux en situation d'exil*. Bron, le 18 avril 2013
- GABAI Nina. DIU Santé, société, migration, module n°7 : la famille à l'épreuve de la migration, Bron, le 19 avril 2013
- GAROT Matthieu. DIU Santé, société, migration, module n°4 : les effets de la migration sur la psychopathologie, St Etienne, le 10 janvier 2013
- GUERRERO, Omar. DIU Santé, société, migration, module n° 2 : les spécificités liées à la demande d'asile, Bron, le 30 novembre 2012
- HADZOPOULOS, Alexis. DIU Santé, société, migration, module n°5 : préjugés et représentations, Bron, le 14 février 2013
- HERREROS, Gilles. DIU Santé, société, migration, module n°8 : vulnérabilité et professionnalité, Bron, le 23 mai 2013
- MASSOUBRE, Catherine. DIU Santé, société, migration, module n°4 : les effets de la migration sur la psychopathologie, St Etienne, le 11 janvier 2013
- MBAYE, Elhadji. DIU Santé, société, migration, module n°3 : accès aux soins, St Etienne, le 13 décembre 2012
- RAVE, Amandine. DIU Santé, société, migration, module n° 6 : Paroles et altérité. Le recueil de témoignage dans des contextes d'inter-culturalité : enjeux et méthodologie, Bron, le 22 mars 2013
- SEGOVIA, Liza. DIU Santé, société, migration, module n°4 : les effets de la migration sur la psychopathologie. *Construction et déconstruction identitaire dans l'exil. Le statut comme base de reconstruction identitaire ? Transmission transgénérationnelle du trauma : place et statut du migrant au travers de la notion de travail*, St Etienne, le 10 janvier 2013

Mémoires / Etudes

- BLANCO, Domitille. *Reconfigurations dans l'exil des familles de demandeurs d'asile*. Université Lumière Lyon II, 2009, 118p.
- BLANCO, Domitille. *Etre parents ici quand on revient de loin – regards croisés sur la parentalité en exil*. Réseau Samdarra, 2011, 67p.
- GUL, Aylin. *Entre attente et espoirs, voyage au cœur du rôle parental des demandeurs d'asile*. I.R.E.I.S. Haute-Savoie, 2010, 47 p.
- MORO, Marie Rose. BAROU, Jacques. *Les enfants de l'exil – étude auprès des familles en demande d'asile dans les centres d'accueil*. Sonacotra, U.N.I.C.E.F. France, 2003, 326p.
- VENETZ, Anne-Françoise. *Les parents migrants, l'école et l'enfant*. Haute Ecole santé-social Valais, 2006, 52p.

Textes officiels

- Circulaire n°2008-102 du 25-7-2008 - Opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »- année scolaire 2008-2009
- Circulaire n°2012-081 du 19-4-2012- Opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »- année scolaire 2012-2013

ANNEXES

Annexe 1 : Enquête
Le recueil de témoignages
Réalisation de l'étude

1 / Conditions du recueil des témoignages

- ▶ L'enquête a été réalisée auprès d'une famille bosniaque rencontrée en 2007 (cours de FLE dispensés à l'enfant au collège du Clergeon- Rumilly- Haute-Savoie / cours de FLE dispensés aux parents dans le cadre du dispositif STAR-ALAP (système temporaire d'accueil des réfugiés) au foyer ALAP de Rumilly ; des liens amicaux ont été conservés avec cette famille.
- ▶ Le père est arrivé en France et a demandé l'asile en 2005, la mère et l'enfant en 2006.
- ▶ L'enquête a été réalisée en langue française (pas d'interprète), au domicile de la famille, dans leur appartement, à Rumilly, en avril 2013.
- ▶ Les membres de la famille ont été rencontrés séparément afin d'avoir les avis de chacun.
- ▶ L'enquête s'est déroulée en deux temps : un premier temps avec l'enfant (qui est aujourd'hui jeune adulte et étudiante) afin de « tester » et « d'ajuster » la grille d'entretien si nécessaire (le 01/04/13) puis avec les parents (le 14/04/2013).
- ▶ La grille d'entretien a été construite (pour la première partie : A, B) en prenant appui sur une grille d'entretien d'Handicap International.
- ▶ La grille d'entretien a servi de fil conducteur, mais tous les points n'ont pas forcément été abordés.
- ▶ Les témoignages ont été enregistrés avec l'accord des participants.
- ▶ La famille souhaite que ces témoignages ne soient pas rendus publics et restent dans le cadre du mémoire « papier » ; les initiales des prénoms ont été modifiées.

2/ Grilles d'entretien

- ▶ L'objectif était de connaître le parcours de chaque membre de la famille et d'être informée sur les difficultés rencontrées par les différents membres de la famille.

2.1 ENTRETIEN INDIVIDUEL AVEC UN TEMOIN DIRECT
(Entretien semi-directif / grille d'entretien pour les parents)

A/ INFORMATIONS PERSONNELLES

1. Nom, prénom :	Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
2. Lieu de naissance : Nationalité :	Age :
3. Domicile actuel :	(Lieu Type d'hébergement : CHUR, CADA, Foyer, appartement, ...)
4. Situation familiale :	
5. Enfants :	Nombre : Age : Sont-ils scolarisés ? (si oui, dans quelle structure / Si non, pourquoi ?)
6. Etat de santé :	Problèmes de santé, maladie invalidante ?

**B/ NIVEAU D'ETUDES, FORMATION ET SITUATION
PROFESSIONNELLE, ACTIVITES QUOTIDIENNES**

1. Quel est votre niveau d'études dans le pays d'origine ?	
2. Avez -vous suivi une formation ?	
3. Quelles sont vos activités quotidiennes (aujourd'hui, en France)?	

C/ RECUEIL D'INFORMATIONS SUR LE/LES PARENTS

C1. Le pays d'origine

1 / Avez-vous un /des enfant(s) resté(s) au pays ou dans un autre pays ? (Quelle est sa/leur situation ?)	
2 / Avant d'arriver en France, quel était votre rôle au sein de la famille et par rapport à votre enfant ?	
3 / Dans votre pays, partagiez-vous votre logement avec d'autres personnes ?	
4 / Autre (s)	

C2. L'arrivée en France

1/ En quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ?	
2/ Combien de temps a duré votre voyage pour venir en France ?	
3/ Est-ce que vous êtes arrivé(e) en France, en même temps que les autres membres de votre famille proche (mari/femme/enfant(s))? (Si non, combien de temps avant/après ?)	
4/ Aviez-vous, à ce moment, d'autres membres de votre famille en France ou dans un pays proche / des amis de votre ville (village) ? Les voyiez-vous régulièrement, occasionnellement, jamais ?	
5/ Quel a été votre premier sentiment en arrivant en France ?	
6/ Est-ce que l'image que vous aviez de la France avant de partir et celle que vous avez eu en arrivant étaient très différentes ?	

C3. Le temps de la demande d'asile

1/ Combien de temps a duré la procédure de demande d'asile ? (montage du dossier, dépôt du dossier à l'OFPPA, éventuel (s) recours, réponse positive)	
2/ Où avez-vous été hébergé pendant ce temps ?	
3/ Est-ce que les conditions d'accueil en France (matérielles : logement, nourriture / formalités administratives...) vous ont mis en difficulté pour assurer votre rôle de parent ? (exemple)	
4/ Pendant cette période, avez-vous fait appel à votre enfant pour vous aider à résoudre certaines situations ?	
5/ Pour vous aider, votre enfant a-t-il manqué l'école ? (Jamais/ occasionnellement / régulièrement)	
6/ Pour vous aider dans vos démarches, avez-vous fait appel à d'autres personnes (associations, compatriotes, amis français...) ?	
7/ Pendant cette période, avez-vous pris des cours de français ?	
8/ Arriviez-vous à suivre la scolarité de votre enfant (devoirs, contact avec l'école/le collège/le lycée...) ?	
9/ Avez-vous eu du mal à comprendre le comportement des français en général (valeurs...) ou dans leur relation avec leurs enfants ?	
10/ Avez-vous eu des problèmes de santé, un suivi particulier ?	
11 / Pendant cette période, est-ce qu'un parent a eu une relation plus privilégiée avec le(s) enfant(s) ?	
12 / Pouvez-vous parler des sentiments que vous avez ressentis à l'époque, en tant que personne / et en tant que parent à l'égard de votre enfant ?	
13 / Est-ce que votre arrivée en France a changé des choses : - dans votre rapport à votre mari/femme - dans la relation à votre enfant ? Avez-vous conservé le même rôle au sein de la famille ?	
14/ Autre (s)	

C4. L'obtention du statut de « réfugié politique »

1/ Qu'est-ce que l'obtention du statut de réfugié a changé dans votre vie d'homme/de femme et de parent ? Quels ont été vos sentiments ?	
2/ Ensuite, où avez-vous habité ?	
3/ Est-ce qu'à partir de ce moment-là les rapports à votre enfant ont changé ?	
4/ Avez-vous rencontré d'autres difficultés (matérielles, professionnelles, morales...) ?	
5/ Autre (s)	

C5. Aujourd'hui / Demain

1. Actuellement, êtes-vous satisfait de vos conditions de vie ?	
2. En tant que parent, rencontrez-vous des difficultés particulières ?	
3. Etes-vous content de la situation actuelle de votre/ vos enfant(s) :	
4. Avec du recul, qu'est-ce qui a changé dans votre façon d'être mère/père ?	
5. Quelle valeur accordez-vous à la transmission culturelle, économique, familiale, sociale, symbolique... ? Est-ce qu'il y a des éléments de votre culture, de votre pays que vous souhaitez absolument transmettre et d'autres que vous ne voulez pas transmettre à votre/vos enfant(s) ?	
6. Quels souhaits formulez-vous pour votre (vos) enfant(s) ?	
7. Avez-vous des projets qui concernent l'ensemble de la famille ?	

2. 2 ENTRETIEN INDIVIDUEL AVEC UN TEMOIN DIRECT **(Entretien semi-directif / grille d'entretien pour l'enfant)**

A/ INFORMATIONS PERSONNELLES

1. Nom, prénom	Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
2. Lieu de naissance Nationalité	Age :
3. Domicile actuel	(Lieu Type d'hébergement : CHUR, CADA, Foyer, appartement, ...)
4. Situation familiale	
5. Etat de santé	Problèmes de santé, maladie invalidante ?

B/ NIVEAU D'ETUDES, FORMATION, ACTIVITES QUOTIDIENNES

1. Quelle est la dernière classe fréquentée dans le pays d'origine ?	
2. Quel a été votre parcours d'études en France ? Que faites-vous actuellement ?	
3. Quels sont vos loisirs ?	
4. Avez-vous des amis : - de votre nationalité, - d'autres nationalités, - français ?	
5. Autre(s)	

C/ RECUEIL D'INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE L'ENFANT

C1. Le pays d'origine

1/ Avez-vous des souvenirs de votre famille restée au pays ?	
2/ Avant d'arriver en France, quels étaient vos liens avec : - votre maman - votre papa - la famille élargie (grands-parents, oncles, tantes, cousin(e)s) Les rencontriez-vous souvent ?	
3/ Aimiez-vous bien l'école ?	
4/ Quelles étaient vos activités préférées (loisirs...)?	
5/ Autre(s) souvenir(s) particulier(s) sur le pays	

C2. L'arrivée en France

1/ A quel âge êtes-vous arrivé(e) en France ?	
3/ Est-ce que vous êtes arrivé(e) en France, en même temps que les autres membres de votre famille proche (papa/ maman)? (Si non, combien de temps avant/après ?)	
4/ Aviez-vous d'autres membres de votre famille en France ou dans un pays proche / des amis de votre ville (village) ? Les voyiez-vous régulièrement, occasionnellement, jamais ?	
5/ Quel a été votre premier sentiment en arrivant en France ?	

6/ Est-ce que l'image que vous aviez de la France avant de partir et celle que vous avez eu en arrivant étaient très différentes ?	
7/ Est-ce que vos liens avec vos parents ont changé ?	

C3. Le temps de la demande d'asile

1/ Où avez-vous été hébergé pendant le temps de la demande d'asile ?	
2/ Est-ce que votre place d'enfant a changé pendant cette période ?	
3/ Pendant cette période, avez-vous aidé vos parents à résoudre certaines situations ?	
4/ Pour aider vos parents avez- vous manqué l'école ? (Jamais/ occasionnellement / régulièrement)	
5/ Comment viviez-vous cette situation nouvelle ? Quels étaient vos sentiments ?	
6/ Receviez-vous de l'aide d'autres personnes ?	
7/ Avez-vous rencontré des problèmes à l'école ?	
8/ Avez-vous eu du mal à comprendre le comportement de vos camarades de classe français en général (valeurs...) ou dans leur relation avec leurs parents?	
9/ Avez-vous eu des problèmes de santé, un suivi particulier ?	
10/ Pendant cette période, est-ce que vous avez eu une relation plus privilégiée avec un de vos parent(s) ?	
11/ Pouvez-vous parler des sentiments que vous avez ressentis à l'époque, en tant qu'enfant à l'égard de vos parents ?	
12/ Est-ce que votre arrivée en France a changé des choses : - dans votre rapport à vos parents Avez-vous conservé le même rôle au sein de la famille ?	
13/ Est-ce que cette situation nouvelle a été positive pour vous ? Sous quels aspects ?	
14/ Autre (s)	

C4. L'obtention du statut de « réfugié politique »

1/ Qu'est-ce que l'obtention du statut de réfugié a changé dans votre vie d'enfant/d'adolescent ? (sentiments ressentis) ?	
2/ Ensuite, où avez-vous habité ?	
3/ Est-ce qu'à partir de ce moment-là les rapports à vos parents ont changé?	
4/ Avez-vous rencontré d'autres / de nouvelles difficultés ?	
5/ Autre (s)	

C5. Aujourd'hui / Demain

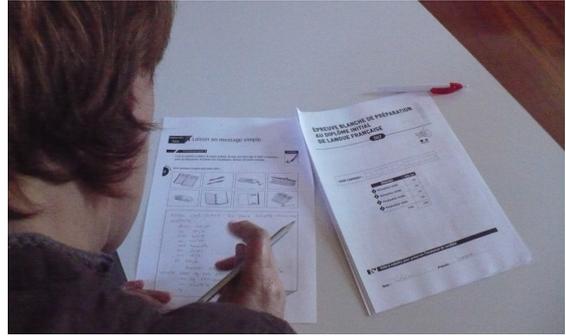
1. Actuellement, êtes-vous satisfait de vos conditions de vie ?	
2. En tant qu' « enfant », qu'adolescent(e) rencontrez-vous des difficultés particulières ?	
3. Etes-vous content(e), satisfait(e) de la situation actuelle de votre/ vos parent(s) ?	
4. Avec du recul, qu'est-ce qui a changé dans votre façon d'être « enfant » ?	
5. Quelle valeur accordez-vous à la transmission culturelle, économique, familiale, sociale, symbolique... ? Est-ce qu'il y a des éléments de votre culture, de votre pays que vous souhaitez absolument conserver et d'autres que vous ne souhaitez pas garder ?	
6. Quels souhaits formulez-vous pour vous, votre / (vos) parent(s) ?	
7. Quels sont vos projets ?	
8. Avec du recul, qu'est-ce que cette situation d'exil, (le fait de vivre dans un nouveau pays que vous n'avez pas choisi) vous a apporté ?	

Annexe 2 : présentation du dispositif « ouvrir l'école aux parents en images »

Le groupe se réunit 2 fois par semaine au collège -Annecy



Travail en groupe



Travail individuel

Visite d'une école élémentaire



Echange avec le directeur de l'école élémentaire



Rencontre avec la maîtresse d'UPE2A (unité pédagogique élèves allophones arrivants)

Visite d'un collège



Visite de la mairie d'Annecy



Accueil du groupe
Visite des principaux services



Présentation des parents
Echange sur la vie quotidienne en France

Annexe 3 : comparaison des circulaires présentant le dispositif « ouvrir l'école aux parents » : mise en place du projet / aujourd'hui

	<u>Année scolaire 2008-2009</u> (BO n°31 du 31 juillet 2008) (Circulaire n°2008-102 du 25-7-2008)	<u>Année scolaire 2012-2013</u> (Circulaire n°2012-081 du 19-4-2012)
<u>1. Le public</u>	<p>« Cette opération s'adresse à <u>des parents d'élèves, étrangers ou immigrés, c'est -à-dire des parents nés à l'étranger, de nationalité française ou non.</u> »</p> <p>« Les parents ne peuvent bénéficier en même temps de cette opération et des prestations proposées dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration. »</p>	<p>« L'opération [...] soutient des actions destinées à <u>des parents d'élèves, immigrés ou étrangers hors Union européenne.</u> »</p> <p>« [...] les parents ne peuvent bénéficier à la fois de cette opération et des prestations prescrites dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration (CAI), devenu obligatoire depuis la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration. »</p>
<u>2. Les objectifs</u>	<p>« L'opération a pour objectif de permettre :</p> <p>1. <u>l'acquisition de la maîtrise de la langue française</u> (alphabétisation, apprentissage ou perfectionnement) par un enseignement de français langue seconde, <u>afin d'obtenir une certification</u> (notamment, diplôme initial de langue française –DILF- ou diplôme d'études en langue française – DELF) <u>et de faciliter l'insertion professionnelle, en particulier celle des femmes</u> qui constituent 70 % de l'immigration familiale ;</p>	<p>« L'opération propose aux parents volontaires des formations visant trois objectifs simultanés :</p> <p>1. <u>l'acquisition de la langue française</u> (alphabétisation, apprentissage ou perfectionnement) ;</p>

	<p>2. la présentation des <u>principes de la République et de ses valeurs</u> pour favoriser une meilleure insertion dans la société française ;</p> <p>3. une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et des devoirs des élèves et des parents, de l'exercice de la parentalité pour donner aux parents les moyens d'aider les enfants dans leur scolarité.</p> <p>Les projets locaux peuvent proposer tout ou partie de ces contenus, en fonction de l'analyse des besoins des parents qui sera réalisée par l'enseignant ou le formateur ; le cas échéant, l'enseignement de la langue intègre les deux autres composantes. »</p>	<p>2. la présentation des <u>principes, des valeurs et usages de la société française</u> ;</p> <p>3. une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et des devoirs des élèves et de leurs parents, ainsi que des modalités d'exercice de la parentalité pour donner aux parents les moyens d'aider leurs enfants au cours de leur scolarité.</p> <p><u>Les objectifs de l'opération « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » ainsi que ses modalités de mise en œuvre complètent utilement l'offre existante en matière de soutien à la parentalité. »</u></p>
<p><u>3. La mise en œuvre de l'action</u></p>	<p>« Ces formations gratuites sont organisées sur la base de modules d'une durée maximale de 120 h, combinant les différents contenus [...]. L'opération se déroule <u>dans les écoles et les collèges</u>, notamment <u>sur l'horaire d'ouverture prévu pour l'accompagnement éducatif destiné aux élèves</u>. »</p>	<p>« Les formations se déroulent <u>dans les écoles, les collèges et les lycées, pendant la semaine, à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre de parents</u>. Ces formations sont gratuites. Elles sont organisées sur la base d'un enseignement d'une durée de 120 h [...] »</p>

**Annexe 4 : le dispositif « ouvrir l'école aux parents » depuis sa mise en place à Annecy,
en quelques chiffres**

► Typologie du public

	2011	2012	2013 Groupe 1
Nombre de participants	15 parents	12 parents	14 parents
Sexe	11 femmes 4 hommes	12 femmes	13 femmes 1 homme
Nationalité	- 6 bosniaques - 6 kosovars - 3 albanais de Serbie	- 3 bosniaques - 7 kosovars - 1 macédonienne - 1 portugaise	- 10 kosovars - 1 bosniaque - 1 nigériane - 1 roumaine (Rrom) - 1 tchèque
Nombre de parents en demande d'asile	15	11	12
Niveau scolaire des apprenants dans le pays d'origine	- niveau école primaire : 2 - niveau collège : 6 - niveau lycée : 5 - niveau univ.: 2	- niveau école primaire : 4 - niveau collège : 8 - niveau lycée : 0 - niveau univ. : 0	- niveau école primaire : 1 - niveau collège : 6 - niveau lycée : 5 - niveau univ. : 2
Age des participants	- 25-29 ans : 3 - 30-34 ans : 4 - 35-39 ans : 3 - 40-44 ans : 3 - 45-49 ans : 1 - 50 ans et plus : 1	- 25-29 ans : 1 - 30-34 ans : 1 - 35-39 ans : 3 - 40-44 ans : 4 - 45-49 ans : 3 - 50 ans et plus : 0	- 25 ans : 1 - 25-29 ans : 1 - 30-34 ans : 5 - 35-39 ans : 5 - 40-44 ans : 1 - 45-49 ans : 0 - 50 ans et plus : 1
Nombre d'enfants en France	32 enfants dont 28 sont scolarisés	32 enfants dont 27 sont scolarisés	28 enfants dont 25 sont scolarisés
Répartition des enfants scolarisés par niveau et par école	- école maternelle : 3 - école primaire : 12 - collège : 9 - lycée : 4	- école maternelle : 0 - école primaire : 11 élèves - collège : 11 - lycée : 5	- école maternelle : 7 - école primaire : 10 - collège : 7 - lycée : 1